



ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE RACISME,
L'ETHNOCENTRISME ET LE REGIONALISME

DROITS DE L'HOMME –BONNE GOUVERNANCE
LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS
C/2124 D, Quartier Mènontin, Immeuble FEDAS (Rép. Du Bénin)
Compte bancaire N° **020043550216 BSIC**
01 BP 2769 Cotonou - Tél – FAX : +(229) 21 38 66 46/21 38 36 64
Cel. +(229) 95 73 49 49 / 97 08 71 92

E-Mail : alcrerpara@yahoo.fr , Site Web : WWW.alcrer.org

RAPPORT D'ACTIVITES
2018

Décembre 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2018	4
A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II)	4
B- Projet "Evaluation du Système National d'Intégrité de la République du Bénin"	6
II- DESCRIPTION DES ACTIVITES EXECUTEES EN 2018 DANS LE CADRE DES DIFFERENTS PROJETS	8
<i>A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II)</i>	8
<i>B- Projet "Evaluation du Système National d'Intégrité de la République du Bénin"</i>	29
III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2018	36
A- Activités de médiation et de conseils	36
B- Contribution aux débats intellectuels	36
C- Médiatisation des activités	49
D- Activités des membres du Conseil d'Administration	53
IV- IMPACTS	54
V- DIFFICULTÉS ET DEFIS	56
VI- PERSPECTIVES	57
CONCLUSION	58

INTRODUCTION

Portée sur les fonts baptismaux le 23 décembre 1994, l'Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER) travaille, depuis lors au moyen de la mise en œuvre de divers programmes et projets, à la promotion de la gouvernance démocratique, à la défense des droits humains et au civisme.

De façon spécifique, ALCRER vise à :

- Lutter contre la corruption et les infractions connexes et l'impunité ;
- Défendre et promouvoir les droits de la personne humaine ;
- Promouvoir la paix et la transparence dans les élections au Bénin et en Afrique;
- Promouvoir la démocratie participative ;
- Œuvrer à l'émergence d'un civisme basée sur l'éthique et le respect de l'Etat de droit

Au cours de l'année 2018, ces objectifs ont inspiré de nombreuses activités ayant positivement impacté la gouvernance publique, le profil démocratique du Bénin aussi bien au sommet de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales décentralisées. Il faut souligner que le thème phare de cette année sur lequel l'ONG s'est constamment mobilisée concerne la GOUVERNANCE. D'autres secteurs liés à l'éducation civique et morale ont cristallisé l'attention et l'expertise de l'ONG ALCRER.

Le présent rapport fait le bilan de toutes les activités menées en 2018, dégage les acquis ainsi que les perspectives.

I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2018

En 2018, deux grands projets ont prioritairement mobilisé les efforts de l'ONG ALCRER. Il s'agit notamment du Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II) et du projet "Evaluation du Système National d'Intégrité de la République du Bénin". Ces projets n'ont pas empêché l'ONG ALCRER de se consacrer à ses autres préoccupations traditionnelles.

A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II)

Le Bénin jouit d'une stabilité politique et d'une expérience démocratique saluées par tous. Mais la qualité de la gouvernance publique est souvent décriée avec au quotidien des faits de mauvaise gestion, de conduite non inclusive des politiques publiques et de corruption généralisée.

Le phénomène de la corruption et sa généralisation croissante sont entretenus par l'impunité. Celle-ci semble avoir été structurellement organisée notamment pour les personnes qui décident et gèrent les ressources publiques :

- la Haute Cour de justice a du mal à juger le président et les ministres ;
- les députés bénéficient d'une immunité qui paralyse les procédures de poursuite ;
- la Haute juridiction financière (Chambre des comptes) n'arrive pas à apurer les comptes publics: par exemple, pour l'Etat central, en 2014, une séance de rattrapage pour voter les lois de règlement a dû être organisée pour examiner, coup sur coup, 7 années de gestion des ressources publiques ; pour les comptes de gestion des communes, seulement 18% ont été mis en état d'être examinés par la Chambre pour l'exercice 2015 ;
- les mises en débet prononcées par la Chambre des comptes sont très peu appliquées.

L'impunité est d'autant plus préoccupante que la justice, la haute juridiction financière et les institutions chargées d'appliquer la loi (police, gendarmerie, procureur) sont, selon l'évaluation du SNI en 2016, les plus faibles dans le système national d'intégrité avec une moyenne de 24 à 31 sur 100.

Cette situation néfaste à la gouvernance publique contribue à diminuer la capacité réelle de l'Etat et des collectivités locales à répondre efficacement aux attentes légitimes des populations en termes de développement. Elle renforce surtout l'extrême pauvreté qui est de 63,5% en 2015 et impacte négativement l'indice de développement humain (IDH) qui est de 0,480 (en 2014), en-dessous de la moyenne de 0,518 pour l'Afrique subsaharienne.

Face à cette situation, l'ONG ALCRER et le Réseau Social Watch Bénin, ayant travaillé, entre 2012-2016 avec le soutien du Royaume des Pays-Bas, à la promotion de la participation citoyenne et du contrôle citoyen dans les communes (PartiCiP 1), se sont proposé de poursuivre les interventions dans une nouvelle phase par le renforcement de la gouvernance participative et la lutte contre l'impunité. Cette phase 2 du programme qui est une extension de 49 à 62 communes couvertes, est financée par le Royaume des Pays-Bas.

- Objectifs :

Globalement, le programme vise à « contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne, de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des politiques publiques au Bénin ».

Les objectifs spécifiques tels que retenus dans la Rapport de démarrage sont :

- Objectif Spécifique 1 : consolider les capacités de veille citoyenne des OSC nationales et locales sur les politiques publiques;
- Objectif Spécifique 2 : Renforcer la culture de la transparence budgétaire et de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques au niveau national et local ;
- Objectif spécifique 3 : Contribuer à la lutte contre l'impunité.

Mais dans le cadre du processus de rapportage aux normes IATI, le cadre de suivi du programme a été révisé; ce qui a entraîné une nouvelle formulation des objectifs spécifiques ainsi qu'il suit :

- Objectifs spécifique 1 : Améliorer la participation des OSC à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques ;
- Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources publiques dans les communes et les ministères ;
- Objectif spécifique 3 : Améliorer la perception des citoyens sur l'engagement de la justice à mettre fin à l'impunité dans les dossiers de corruption.

- **Résultats :**

Le programme vise à atteindre les Outcomes et les Outputs ci-après :

- 1- La participation des OSC à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques s'est améliorée
 - 1.1 : Les CPC sont formées et dotées de moyens pour exécuter leurs plans d'actions
 - 1.2 : Les agents des deux organisations, les Coordinations Départementales et es CPC sont formés et dotés de moyens d'intervention
- 2- La gestion des ressources publiques dans les communes et les ministères s'est améliorée
 - 2.1 : L'offre et la demande de reddition de comptes se sont améliorées au niveau national et local
 - 2.2 : Des observateurs de la société civile sont installés dans les commissions de passation des marchés publics des communes d'intervention
 - 2.3 : La transparence budgétaire et le budget participatif sont respectivement adoptés par les administrations centrale et locale
 - 2.4 : Des projets financés par les Pays-Bas sont suivis par ALCRER, Social Watch Benin et les CPC
- 3- La perception des citoyens sur l'engagement de la justice à mettre fin à l'impunité dans les dossiers de corruption s'est améliorée
 - 3.1 : Une coalition entre le Programme et les professionnels de la justice est mise en place pour impulser la lutte contre l'impunité
 - 3.2 : Les auteurs d'acte de corruption font l'objet de poursuites judiciaires

B- Projet "Evaluation du Système National d'Intégrité de la République du Bénin"

Transparency International (TI) est un mouvement mondial ayant une vision: un monde dans lequel les gouvernements, les entreprises et la vie quotidienne des citoyens seraient exempts de toute corruption. Par le biais de ses quelques 100 sections nationales à travers le monde et un secrétariat à Berlin, TI mène la lutte contre la corruption pour transformer cette vision en réalité. Le secrétariat de Transparency International (TI-S) à Berlin a reçu mandat de procéder à l'évaluation du Système national d'intégrité (SNI) de la République du Bénin. L'évaluation du SNI du Bénin est un projet de coopération entre TI et la Délégation de l'Union européenne en République du Bénin. Le projet rentre dans le cadre du Programme indicatif national du 11ème Fonds européen de développement dont le premier secteur est le renforcement de la bonne gouvernance pour un développement durable, équitable et inclusif.

Au cours des dernières années, le Bénin a initié de nombreuses réformes juridiques et institutionnelles sur le plan de la lutte contre corruption sous le leadership du Président de la République, Thomas Boni Yayi, élu et réélu en 2006 et 2011 respectivement. Une nouvelle loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes a été adoptée en 2011 et plusieurs institutions de lutte contre la corruption telles que l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ARMP), l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC), la Cellule nationale de traitement des informations financières et le Médiateur de la République. Cependant, malgré ses efforts et ses engagements contre la corruption, le gouvernement fait toujours face à d'importants problèmes de corruption. Ceci transparaît dans les indicateurs mondiaux de gouvernance et dans la perception des citoyens d'une corruption à grande échelle.

En 2014 et 2016, le pays était classé, respectivement, 80^e et 95^e parmi les 175 et 176 pays examinés par l'Indice de perceptions de la corruption (IPC) de Transparency International, avec une note de 39 et 36 sur une échelle allant de 0 (très corrompu) à 100 (très intègre), ce qui indique le caractère endémique de la corruption dans le pays. Les Indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale indiquent que la situation s'est détériorée durant la dernière décennie en termes de contrôle de la corruption, allant de 28,29 en 2002 (sur une échelle de 0 à 100) à 19,14 en 2012. De même, le Bénin n'a pas progressé en termes d'absence de corruption, selon l'Indice de liberté économique 2014 de Heritage Foundation. Ce pays reçoit une note de 57,1 en matière de liberté économique (légèrement plus élevée que la moyenne régionale de 54,6), ce qui en fait la 113^e économie la plus libre de cet indice. Le Bénin a été particulièrement peu performant en matière d'absence de corruption, avec un score de 29,5 en 2013 sur une échelle de 0 à 100.

La mauvaise administration et la corruption généralisée constituent des obstacles à l'activité des entreprises dans le pays. Les entreprises interrogées dans le cadre du Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014 du Forum économique mondial affirment que la corruption est le plus grand obstacle aux affaires dans ce pays, suivie de l'accès au financement et à la bureaucratie inefficace. De même, les résultats de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises datant de 2009 indiquent que près d'un tiers des entreprises interrogées voyaient la corruption comme un obstacle majeur à la conduite des affaires. La corruption s'insinue à tous les échelons de l'administration et dans toutes ses activités, impliquant de nombreux agents publics, des fonctionnaires subalternes jusqu'aux hauts fonctionnaires.

Au regard de ce qui précède, un examen approfondi et holistique de l'état de la lutte contre la corruption au Bénin avec la participation de toutes les parties prenantes de la gouvernance nationale s'est avéré impérieux. Les résultats d'un tel exercice permettraient d'identifier les causes des faiblesses structurelles du dispositif légal et institutionnel de lutte contre la

corruption au Bénin et dégager des pistes concrètes pour le renforcer davantage. Le renforcement du rôle de veille et de contrôle de la société civile béninoise dans le même cadre requiert également une attention particulière et soutenue.

Suivant la présentation de la méthodologie SNI de TI à la Délégation de l'Union européenne en République du Bénin, cette dernière a invité TI à soumettre une proposition de projet qui a été approuvée. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme indicatif national du 11^{ème} Fonds européen de développement dont le premier secteur vise le renforcement de la bonne gouvernance pour un développement durable, équitable et inclusif. L'objectif général du premier secteur du Programme indicatif national du 11^{ème} Fonds européen de développement, vise le renforcement de la bonne gouvernance pour un développement durable, équitable et inclusif. Le deuxième objectif spécifique du premier secteur vise à renforcer l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et l'accès équitable des citoyens à la justice. Le projet d'évaluation du système national d'intégrité collabore de manière substantielle à l'atteinte de ces objectifs.

Pour mener cette évaluation, TI a décidé de travailler en partenariat avec une organisation non gouvernementale (ONG) béninoise dans la mise en œuvre du projet. Cette ONG va coordonner la mise en œuvre de quelques activités spécifiques décrites ci-dessous. Le rôle de ce partenaire local consistera principalement à :

- Appuyer la formation et le fonctionnement du comité consultatif du projet. Le/la coordonnateur/trice pays va proposer au coordonnateur du projet des membres potentiels de ce comité selon les critères et profils qui seront convenus. Le/la coordonnateur/trice pays va aussi s'assurer que le comité consultatif reçoive toute la documentation nécessaire à la bonne conduite de leur mission.
- Organiser les rencontres du Comité consultatif du projet selon le calendrier arrêté et les dispositions convenus avec le coordonnateur du projet.
- Fournir un appui administratif et logistique à l'équipe du projet en général et aux chercheurs en particulier pendant la durée de leurs missions. Pour ce faire, le partenaire local mettra à la disposition de l'équipe du projet un espace de travail qui servira de point de contact local du projet à Cotonou et ce pour une période de neuf (9) mois. Cet espace de travail devra être meublé (tables avec tiroirs et chaises), équipée d'une ligne téléphonique (négociable) et offrir un accès permanent à une connexion internet (câblée ou sans fil) fiable.
- Participer à l'atelier de formation sur la méthodologie SNI et aux autres ateliers du projet ;
- Coordonner les relations avec la presse locale ainsi que les autres aspects de communication et de visibilité du projet tel que convenu avec le coordonnateur du projet.
- Appuyer le processus de recrutement des chercheurs assistants du projet.
- Assurer le recrutement et le suivi du travail des experts suivants : l'évaluateur externe du rapport SNI et l'expert en "libel check"
- Appui ponctuel au coordonnateur du projet dans le cadre de l'atteinte des objectifs, selon le besoin.

II- DESCRIPTION DES ACTIVITES EXECUTEES EN 2018 DANS LE CADRE DES DIFFERENTS PROJETS

A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin

(PartiCiP II)

- ***Formation des membres de 62 CPC sur quatre thématiques, y compris Genre et gouvernance :***

La formation sur l'accès à l'information publique, la gouvernance et le genre a eu lieu du 25 septembre au 31 octobre 2018 dans l'ensemble des 62 communes cibles et a permis de renforcer les capacités des membres de CPC, des coordinations départementales (CD) et des cadres de l'administration communale sur :

- d'une part, les modalités d'accès à l'information publique, le cadre juridique, les voies de recours, les précautions à prendre pour faire prospérer les demandes d'accès ;
- et, d'autre part, la gouvernance et le genre : contenu des notions et interactions ainsi que les outils tels que la budgétisation genre sensible

Sur 1 064 personnes ciblées, 961 personnes ont bénéficié de cette formation sur les 1 054 attendues (90%) : 88% des membres des CPC (848), 100% des CD (10) et 91% des cadres retenus dans les mairies (113) ont été formés. 248 femmes ont participé à la formation, soit 25% des participants.

Au premier semestre, deux autres formations avaient eu lieu sur la veille citoyenne sur la passation des marchés publics et la lecture et l'analyse des documents budgétaires. En tout, pour le compte de l'année, les CPC ont reçu des renforcements des capacités sur quatre thématiques.

- ***Mise en place de dotations au profit de 62 CPC***

Il a été planifié au second semestre de 2018 la mise en place de quatre dotations mensuelles pour chacune des 49 CPC du sud et cinq dotations pour chacune des 13 communes du nord en vue de mettre en œuvre, au total, 261 plans d'actions entre juillet et novembre 2018. Les 261 plans ont été financés à 100%.

Sur l'année 2018, c'est en tout 628 plans d'actions qui ont été exécutés sur une cible de 633, soit une performance de 99%. Les 1% restants constituent les cinq CPC (Kérou, Péhunco, Tori-Bossito, Aguégoués et Porto-Novo), qui ont chacune manqué un mois de dotation pour retard abusif dans la transmission de leurs rapports d'activités. Cette mesure de rétorsion a été prise à titre pédagogique, après plusieurs mois de mise en demeure, pour habituer les CPC à apprêter leurs rapports dans les délais.

Par ailleurs, il convient de mentionner que les CPC ont fonctionné sans dotation sur la période de novembre (49 CPC) et de décembre (62 CPC) et l'ont justifié sur présentation de rapports. Ce qui est une preuve de la poursuite de la consolidation et de la pérennisation du mécanisme.

Les dotations, outre les activités de fonctionnement des CPC, ont servi à financer notamment les activités ci-après :

- La participation aux sessions communales et la mobilisation de 3532 citoyens qui ont assisté à ces sessions publiques. Ce qui fait un total de 7 857 sur l'année 2018 sur une cible de 11 160 personnes attendues, soit une performance

annuelle de 70%. Cette performance ne remet pas en cause la capacité de mobilisation des CPC mais s'explique fondamentalement par les retards énormes observés dans le démarrage des sessions ainsi que la convocation des sessions à certains jours d'activités (de marché par exemple) qui constituent autant de facteurs de démobilitation pour les citoyens que la CPC invite aux sessions.

- Le suivi citoyen de l'exécution de chantiers socio-communautaires à travers 474 visites effectuées au cours du second semestre ; ce qui fait un total de 841 sur 744 programmées, soit une performance de 113%.
- La production de 575 émissions radiophoniques sur divers sujets liés au développement local ; ce qui fait un total de 1 104 émissions organisées sur l'année 2018 sur une cible 1 240, soit une performance annuelle de 89%. Le gap s'explique par le fait que certaines radios sont utilisées par deux à trois CPC (cas par exemple de la Radio Lama utilisée par Zè, Allada et Tori). Face à une telle situation, les responsables de ces radios ont unilatéralement décidé de réaliser les émissions de façon tournante aux CPC; ce qui ne permet pas à celles-ci d'intervenir deux fois par mois comme planifié. Cette situation, ayant été découverte fin juin, des discussions sont engagées avec les radios concernées pour que les initiatives des CPC ne soient pas entravées. Dans tous les cas, la planification de 2019 tiendra compte de cette donne.
- Le plaidoyer pour l'organisation d'audiences publiques de reddition des comptes : Sur 53 audiences planifiées pour le second semestre, 55 ont été organisées, soit 103% de performance réalisée. PartiCiP a financé 19 audiences dans 20 communes au cours de la période. Au total sur l'année 2018, 64 audiences publiques ont été organisées et le programme a financé 24 séances dans 23 communes (Allada, Djidja, Savalou, Copargo, Bantè, Aplahoué, Ouèssè, Bopa, Zagnanado, Adjara, Tanguiéta, Toucountouna, Matéri, Cobly, Bassila, Ouaké, Zè, Houéyogbé, Lokossa, Toviklin, Klouékanmè, Lalo, Agbangzoun).

Au cours du second semestre, il a été noté d'autres activités de participation impliquant les CPC dans les communes. En effet, il a été comptabilisé, au cours de la période, environ 158 groupes de travail ou commissions dans lesquels les cellules sont impliquées dans les 62 communes. Ce qui fait, sur l'année, 455 groupes de travail, soit avec une moyenne d'environ 7 groupes de travail par CPC. Une CPC comme celle d'Allada est, par exemple, membres de dix comités. On observe que les CPC sont de plus en plus sollicitées au-delà des structures décentralisées. Par exemple, la CPC de Comè a été admise en 2018 comme membre du Cadre de concertation des chefs des services déconcentrés de Comè.

De même, le nombre de réunions auxquelles les cellules ont pris part au second semestre dans les mairies s'élève à 400 contre 300 au premier semestre de 2018; ce chiffre illustre l'élévation du niveau de participation des CPC dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques et traduit un certain degré de confiance de la part des autorités locales à l'endroit du mécanisme des CPC.

- ***Renforcement des capacités des coordinations départementales et de 13 CPC de l'A/D en matériels informatiques et de clé internet & A1.2.4 :***

Cette activité a consisté à doter :

- les 13 CPC de l'Atacora et de la Donga de matériel informatique (ordinateur de table, imprimante et clé Internet)
- les 10 coordinations départementales d'ordinateur portable et de clé Internet
- les 2 Organisations (ALCRER et Social Watch Bénin) d'ordinateurs portables et de table et d'imprimantes.

Ces matériels viennent améliorer les conditions de travail des organisations bénéficiaires et de mettre le programme en situation de renseigner certains de ses indicateurs (I4Op1.2: Nombre de rapports trimestriels faits et archivés par les CD sur leur ordinateur ; I5Op1.2: Nombre de rapports mensuels faits et archivés par les 49 CPC de PartiCiP 1 sur leur ordinateur ; I6Op1.2: Nombre de rapports mensuels faits et archivés par les 13 CPC de l'Atacora et de la Donga sur leur ordinateur). Les diligences effectuées dans le cadre de cette activité sont : passation du marché, commande, livraison, numérotation du matériel et remise aux OSC bénéficiaires).

- Organisation d'une mission de suivi et documentation des bonnes pratiques

La mission de suivi a permis de documenter certaines expériences recensées au niveau des CPC comme étant des bonnes pratiques.

Au total dix cas ont été présentés par les CPC. Quand bien même tous ces cas n'ont pas fait l'objet de descente sur le terrain pour la documentation, les cellules ont fournis des informations détaillées y afférentes sur la demande de la cellule de suivi. Il s'agit de :

1. la réparation d'un point d'eau sur la base des démarches menées en direction de la mairie par la CPC de Glazoué ;
2. l'invitation de la CPC de Lalo pour le lancement du bitumage d'une grande voie donnant sur d'autres communes avoisinantes ;
3. l'Appui de la CPC à la mise en place de la coordination communale des associations des parents d'élèves (Co-APE) à Djidja. La CPC a été sollicitée par la mairie parce que cette activité suscitait par le passé des polémiques ;
4. Tenue de sessions du conseil de village de Za-Adikon arrondissement de Za-Tanta sous l'autorité de la CPC de la commune ; le même effet est obtenu dans le village de Zounonmè dans l'arrondissement d'Assanlin ;
5. Inscription du point des travaux de pavage et d'assainissement des rues de la ville d'Athiémé à l'ordre du jour de la session sur proposition de la CPC. Ce point a été débattu et délibéré ;
6. Finition des travaux de construction des salles de classes à Dilly dans la commune d'Abomey. Il s'agit d'un chantier ressuscité et suivi de près par la CPC jusqu'à sa réalisation et livraison ;
7. Réfection d'une adduction d'eau potable dans la commune d'Adjarra grâce au suivi effectué par la CPC;
8. Reconnaissance de l'importance des CPC par la CONAFIL et leur implication dans les séances de restitution des audits FADeC. Les coordonnateurs des CPC sont écoutés par les auditeurs sur les aspects de participation citoyenne dans les communes. Sur l'ensemble des 10 coordinations départementales, 45 CPC ont effectivement participé aux séances de restitutions des audits FADeC soit un pourcentage de plus de 72% des cellules ;
9. Mandat donné à la CPC de Ouidah par le maire pour recenser les actes de naissance abandonnés dans les arrondissements et procéder à leur distribution ;
10. Réorganisation des zémidjans en une association : la mairie a sollicité la CPC d'Allada pour assurer ce processus.

Les Rapports de ces succès sont disponibles.

- ***Organisation d'un accompagnement technique aux CPC***

Cette activité a été planifiée en deux temps : la première cohorte pour les CPC du nord a été engagée en décembre 2018 et la seconde a été prévue pour janvier 2019. Dans la période de référence du présent rapport, il faut mentionner que l'ensemble des 13 CPC des départements de l'Atacora et de la Donga ont reçu la mission d'accompagnement technique qui a consisté à discuter de la façon dont les activités de veille citoyenne sont exécutées par les CPC et des écarts éventuels avec les protocoles. Sur la base des difficultés rencontrées par les CPC, des conseils ont été donnés pour améliorer les interventions et avoir des résultats durables. L'activité a mobilisé 92 membres des exécutifs des CPC et des coordinations départementales, soit 97% des personnes attendues. 19 femmes ont pris part à l'activité, soit un taux de représentation féminine de 20,65%.

- ***Organisation de séances d'échanges entre les CPC sur les bonnes pratiques***

Cette activité prévue pour 2018 a été reprogrammée et renforcée pour 2019. En effet, toutes les CPC ont commencé par avoir de dotation et de PA en janvier 2018. Nous avons cru devoir organiser le partage d'expériences après un an de mise en œuvre des nouveaux Plans d'action des CPC, surtout à cause des nouvelles qui ont été créées dans l'Atacora et la Donga. L'atelier d'échanges sur les bonnes pratiques sera donc organisé après une année, donc au premier semestre 2019. En plus, il se projette l'idée d'un séminaire national pour faire la visibilité sur des cas de bonnes pratiques développées entre les CPC et autorités locales.

Description de la prise en compte des aspects genres : L'activité sur l'accompagnement technique des CPC a permis d'enregistrer un taux de présence féminine de plus de 20%.

Les femmes ont également participé aux deux activités liées au Budget Participatif

- Au cours de la phase de mobilisation des élus sur la question, au total, 686 acteurs ont pris part aux séances d'échange, soit 92,2% des participants attendus. La tendance de faible présence des femmes dans les conseils communaux s'est fait remarquer avec seulement 48 femmes sur 638 hommes, soit un taux de 7,52% de participation féminine.
- Par rapport à l'expérimentation du BP au niveau des 6 communes retenues, 49% de femmes ont pris part au processus contre une attente de 40%.

Mieux, les priorités retenues sont relatives aux secteurs où interviennent surtout les femmes (secteur de l'eau, l'éducation, la santé, des pistes rurales et infrastructures marchandes).

Les résultats obtenus au cours de la période montrent une nette amélioration de la prise en compte du genre dans le déroulement des activités et l'obtention des évidences de terrain. Il se note de plus en plus une présence remarquable des femmes dans l'animation des activités au niveau des CPC et donc au niveau des communes. Ces faits sont confirmés par les rapports de suivi des coordinations départementales.

- ***Activités d'autofinancement (social business)***

Les Organisations totalisent sept expériences de mobilisation de ressources internes notamment en menant des activités de consultation sur le budget participatif avec le PDDC-GIZ :

- ALCRER a bénéficié de quatre offres de prestation de services pour la formation et l'expérimentation du BP dans les communes de Zogbodomè, Ouinhi, Ouassa-Péhunco et Toffo : une partie des ressources a servi à payer les experts internes et le reste a été versé à l'Organisation pour le financement d'autres activités
- Social Watch Bénin a conduit le processus de formation et d'expérimentation du BP dans deux communes (Covè et Kétou).

En outre, Social Watch Bénin a expérimenté deux autres initiatives d'entrepreneuriat social à savoir : i) assurer la représentation au Bénin de la fondation Techsoup pour des commissions sur la vente de logiciels Microsoft à coûts réduits pour les organisations à but non lucratif ; ii) la mise en bail de son terrain.

Au-delà de ces activités ponctuelles, l'expertise des deux Organisations a été reconnue et sollicitée pour conduire des projets dans maints domaines :

- Composante Gouvernance du Programme OmiDelta : les deux Organisations mettront à disposition des ressources humaines internes pour conduire un certain nombre d'actions.
- Programme d'appui à la gestion des investissements publics et à la gouvernance (PAGIPG) : les deux Organisations ont été sollicitées à participer à un processus de sélection d'un organisme qui assurera le volet veille citoyenne du programme. Elles ont mis en place un consortium qui a été en tête lors de la présélection et de l'évaluation de l'offre technique. L'évaluation de l'offre financière est en cours.
- RePaSOC (Renforcement et participation de la société civile) a fait appel à ALCRER pour conduire, sur deux ans, un projet de lutte contre la corruption et l'impunité et à Social Watch Bénin pour conduire celui de la promotion de la transparence budgétaire.
- Transparency International a fait appel aux deux Organisations pour mettre en œuvre un programme de lutte contre l'impunité sur trois ans.

Certes, la plupart de ces actions sont engagées sur des ressources externes mais cette mobilisation des ressources exogènes a un effet bienfaisant sur l'autofinancement dans la mesure où les ressources humaines des Organisations qui interviendront sur ces différents projets feront des prestations tarifées ; ce qui contribuera à augmenter leur effort de cotisation ou de contribution au financement interne des activités de l'Organisation.

Quant aux CPC, il a été mis en place un système consistant à les priver de dotation mensuelle pour tester de leur capacité à fonctionner à la fin du financement du programme.

Ainsi, les 49 CPC du sud ont été privées de dotation pour les mois de novembre et décembre 2018 conformément au plan du document de programme : malgré l'absence de subvention en novembre, 44 CPC ont pu produire des rapports d'activités, soit 89% et en décembre, 33 CPC ont produit de rapport, soit 67%.

Quant aux 13 CPC du nord, elles ont été privées de dotation pour le mois de décembre et 100% d'entre elles ont pu mener des activités telles que la participation aux sessions communales, les visites de chantier, la production d'émissions radiophoniques, la participation à des réunions organisées par la mairie, etc. Les rapports de ces activités sont dûment produits à la coordination nationale

En l'absence de dotation, les CPC fonctionnent en comptant sur les ressources personnelles des membres. C'est un bel effort d'autofinancement ou de prise en charge qui n'est pas encore durable si l'on observe la dégradation du pourcentage des CPC du sud ayant produit leur rapport après novembre. Cela prouve que les CPC ne peuvent pas encore être laissées sans financement sur une longue période.

En outre, il faut signaler que certaines CPC ont commencé à fournir des prestations intellectuelles : c'est le cas de 4 CPC de l'Ouémé et du Plateau qui, dans le cadre de l'appel du fonds de soutien aux initiatives de redevabilité (FOSIR) financé par la Maison de la société civile, fourniront des prestations de formation pour le CAEB.

- *Renforcement des capacités des cadres techniques du programme et des coordinations départementales*

Les renforcements de capacités organisés au bénéfice du personnel du programme élargi à des membres des conseils d'administration de Social Watch Bénin et ALCRER ainsi qu'aux coordinations départementales ont abordé les thématiques budgétaires (les normes et réglementation sur le budget, délits et crimes économiques et financiers), le système comptable OHADA révisé et le social business.

1. *Par rapport à la formation sur les thématiques financières*

La première et troisième formations organisées par des partenaires institutionnels des deux organisations entrent en droit ligne des renforcements de capacités prévus dans le cadre du programme PariCiP, mais elles n'ont pas nécessité l'utilisation de ressources du programme. La deuxième a été organisée par le partenariat Unicef/Social Watch, avec une contribution financière de PartiCiP et du programme Redevabilité.

Première formation. Elle a eu lieu le 02 et 03 Août à Golden Tulip à Cotonou. Elle entre dans le cadre du « renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans le suivi budgétaire », organisé par la Direction Générale du Budget qui a instruit Social Watch Bénin à lui fournir une liste d'organisations à inviter. Au cours de cet atelier, plus d'une dizaine de cadres des deux organisations ont renforcé leurs connaissances sur :

- l'articulation des étapes de préparation et de suivi de l'exécution de la loi de finances
- la législation foncière en République du Bénin : les innovations de la loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n°2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial
- les innovations du Code des marchés publics en faveur de la participation citoyenne.

Deuxième formation. Cet atelier organisé du 23 au 24 août 2018 à l'Infosec, par le Partenariat Unicef / Social Watch à l'intention des OSC nationales sur les finances publiques a mobilisé tous les cadres programmatiques des deux organisations et plusieurs de leurs membres, ainsi que des acteurs des médias.

Les cadres et membres des deux organisations ont renforcé leurs capacités par rapport aux:

- étapes d'élaboration et au contenu des documents budgétaires (DPBEP, DPPD)
- canaux de publication des informations budgétaires
- rôles et responsabilités des OSC dans la mise en œuvre des politiques publiques
- stratégies pour une participation efficace des OSC au processus budgétaire et à la reddition de comptes
- au suivi de l'exécution du budget
- aux documents de plaidoyer budgétaire

Troisième formation. Le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), mis en œuvre par le Ministère de la Justice et de la Législation avec l'appui technique et financier du PNUD, a organisé du 19 au 21 septembre 2018, un renforcement de capacité (Formation des Formateurs) des acteurs de la société civile, membres de l'ONG ALCRER, du FONAC et de Social Watch Bénin, sur le nouveau cadre législatif, réglementaire et institutionnel, les modes de fonctionnement des différentes institutions et structures nationales et internationales intervenant dans la chaîne de régulations des marchés publics, puis sur les et procédures de saisine en vue d'une meilleure intervention

des OSC en matière de veille citoyenne. A travers cette formation, une vingtaine de cadres programmatiques et autres membres des deux organisations :

- ont acquis de connaissances actualisées sur l'évolution du cadre juridique et institutionnel concernant l'assainissement des biens publics au Bénin, en Afrique et dans le monde ;
- ont été formés et sensibilisés sur les outils et les démarches appropriés pour le signalement/dénonciation, le suivi et leur contribution aux investigations sur des mauvaises pratiques de gestion des biens publics au Bénin ;
- sont en mesure d'appréhender des cas de mauvaise gestion des biens publics en général et des marchés publics en particulier et la saisine des institutions compétentes pour la gestion administrative et ou judiciaire desdits cas en particulier.

2. Par rapport à la formation sur le système comptable OHADA révisé

Le personnel financier de ALCRER et de Social Watch Bénin ainsi que les chargés de programmes (2 femmes et 7 hommes) ont renforcé leurs connaissances sur les nouvelles dispositions prévues dans le SYSCOHADA révisé du 11 au décembre 2018 au Centre Anouarite d'Abomey-Calavi.

Grâce à cette formation, les cadres financiers et programmatiques des deux organisations ont une maîtrise les prescriptions du nouveau dispositif comptable. Au terme de cette formation, désormais :

- Le manuel de procédures comptable du programme PartiCiP II (contenant une description complète du plan comptable, des écritures comptables et des états financiers adaptés aux ONGs) est réalisé ;
- Le système comptable de de ALCRER et de Social Watch Bénin effectue un basculement efficient vers le SYSCOHADA révisé ;
- Le personnel financier et comptable de ALCRER et de Social Watch Bénin est capable de lire et d'interpréter les informations financières ;
- Le personnel financier et comptable de ALCRER et de Social Watch Bénin est en mesure de donner une opinion sur leur fiabilité et la conformité de diverses transactions à la nouvelle réglementation
- Le personnel financier et comptable de ALCRER et de Social Watch Bénin est bien informé des dispositions spécifiques du SYSCOHADA applicables aux organisations à but non lucratif (ONGs) du standard¹ de ALCRER et de Social Watch Bénin.

3. Par rapport à la formation sur le Social business

Le personnel des deux organisations et les Coordination départementales de PartiCiP (5 femmes et 17 hommes) se sont approprié le concept et la pertinence du Social business pour la durabilité des interventions de leurs organisations et des CPC.

Au terme de cet atelier qui a réuni plus d'une vingtaine de personnes au Centre Anouarite d'Abomey Calavi le 14 décembre, les capacités ont été renforcées :

- à travers une appropriation le concept de l'Economie Social et Solidaire (ESS) ;

¹ Cf. Statut et règlement intérieur de ALCRER et de Social Watch Bénin

- les participants ont amélioré leurs connaissances sur le concept du Social Business, ses caractéristiques, ses principes et son mode de fonctionnement ;
- les actions innovantes à fort impact à mener dans les communautés sont identifiées ;

Pour la mise en œuvre des acquis de cette formation, les deux organisations et les Cellules de Participation Citoyenne (CPC) devront développer des approches innovantes d'activités dans les communautés de base afin d'impacter beaucoup plus les populations et pérenniser les actions sur le terrain.

Ainsi, par exemple, Social Watch Bénin a expérimenté quatre initiatives d'entrepreneuriat social à savoir : i) assurer la représentation au Bénin de la fondation Techsoup pour des commissions sur la vente de logiciels Microsoft à coûts réduits pour les organisations à but non lucratif ; ii) deux offres de prestation de service à la GiZ pour l'accompagnement de deux de ses communes d'intervention (Kétou, Covè) pour la mise en œuvre du Budget Participatif, iii) la mise en bail de son terrain. Le détail des effets de cette formation a été développé plus haut.

- ***Renforcement des capacités organisationnelles de SWB, de ALCRER et des agents de la Coordination nationale de PartiCiP 2 sur les politiques publiques, les stratégies de lutte contre l'impunité et les mécanismes de transparence publique (y compris les leviers juridiques)***

Du 27 au 29 décembre, 22 personnes (dont 3 femmes) provenant de ALCRER et de Social Watch Bénin et l'ensemble du personnel de PartiCiP 2 ont été formées. Grâce à ce renforcement de capacités, les personnes ont désormais :

- une compréhension actualisée du concept de la corruption et de l'approche systémique de la lutte contre la corruption ;
- amélioré leurs connaissances de l'environnement juridique de la lutte contre la corruption au Bénin et sont capables de prendre des initiatives conformément à son esprit et sa lettre ;
- approfondi leur rôle d'acteurs de la société civile dans la lutte contre la corruption et l'impunité et sont en mesure de mettre en œuvre divers leviers d'actions pour être à la hauteur de ce rôle.

A la faveur des préparatifs de cette formation, les deux organisations ont envisagé, si les disponibilités financières l'avaient permis, former leur personnel à la nouvelle norme anti-corruption ISO 37001. Cette formation complète de 5 jours aurait permis d'acquérir les meilleures pratiques internationales pour lutter contre la corruption, mettre en place et gérer un système de management anti-corruption au sein d'une organisation. Mais le coût de la formation à ISO 37001 dépassait les budgets de tous les renforcements de capacités réunis.

- ***Suivi des coordinations départementales des CPC***

Le suivi des coordinations départementales a été efficace et a permis d'obtenir des résultats appréciables dans la performance des cellules de participation citoyenne. Les cellules de participation citoyenne à défaut de monter des activités génératrices de revenu dans le cadre du Social Business, parviennent à mettre en œuvre des activités sur initiative propre c'est-à-dire sans financement du programme PartiCiP. L'exemple est que les cellules de participation citoyenne n'ont pas bénéficié de dotation au cours des deux derniers mois de l'année 2018. Malgré cette disposition, la plupart des cellules ont régulièrement fonctionné et ont transmis leur rapport d'activités aux coordinations départementales affichant la preuve d'un début de consolidation des actions.

- ***Organisation de séances de reddition de comptes sur les services publics fournis et la gestion financière***

55 audiences publiques ont été organisées au cours du semestre et PartiCiP a financé 19 audiences dans 20 communes.

Sur l'année 2018, le programme a financé en tout 24 séances dans 23 communes (Allada, Djidja, Savalou, Copargo, Bantè, Aplahoué, Ouèssè, Bopa, Zagnanado, Adjarra, Tanguiéta, Toucountouna, Matéri, Cobly, Bassila, Ouaké, Zè, Houéyogbé, Lokossa, Toviklin, Klouékanmè, Lalo, Agbangzoun).

- ***Organisation d'un plaidoyer pour la prise de décret sur la reddition de comptes (règles contraignantes) et Edition de plaquettes pour vulgariser le décret***

Il s'agissait de récupérer et de vulgariser le décret d'approbation de la charte nationale sur la reddition des comptes, adopté en conseil des ministres le 17 octobre 2017. Mais à ce jour, ce décret n'est ni disponible sur le site web du secrétariat du gouvernement ni au ministère de la décentralisation. Devant cette situation d'attente interminable, et ayant l'assurance que le décret n'a pas modifié le contenu de la charte (il lui donne juste une force contraignante), nous avons finalement pris la décision de diffuser la charte telle qu'elle a été signée par les maires. Cette activité est reconduite pour 2019.

- ***Analyse des rapports de performance des ministères ciblés***

Il s'agit au niveau de cette activité de collecter et de se prononcer sur le contenu de rapports de performance produits par trois ministères. Au lieu de trois (03) ministères, ce sont les rapports de performance de quatre (04) ministères qui ont été analysés par les groupes thématiques. Les rapports de ces analyses sont disponibles.

i) *Ex-MEM : Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines*

Cette analyse s'est fondée sur le Rapport de performance 2016, le dernier rapport disponible de ce Ministère. Les performances enregistrées au 31 Décembre 2016 montrent qu'environ 50% des activités ont été exécutées avec des ressources financières engagées : le taux d'exécution physique du Plan de Travail Annuel (PTA) du Ministère s'est établi à 43,94% et celui d'exécution financière (base engagement) est de 76,47% et (base ordonnancement) de 70,22%.

ii) *MAEP : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche*

L'analyse de la performance des mécanismes de financement et d'assurance du secteur agricole a montré que l'opérationnalisation du FNDA (Fonds National du Développement de l'Agriculture), l'année 2017 bien qu'ayant prévu des ressources à répartir aux guichets, n'a été pourvu que pour son fonctionnement.

Pour le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) est créé et a démarré ces activités depuis 2012. Elle a plusieurs produits qui assurent la production végétale, la production animale et halieutique puis, la personne et les biens du producteur. Pour cause de manque d'ancrage institutionnel, l'AMAB n'a pu avoir de PTA. Cet état de choses entrave le bon fonctionnement et l'exercice des prérogatives de l'AMAB. En effet jusqu'en 2017, « aucun appui n'a été donné pour faciliter l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les producteurs. En l'absence d'une

subvention, ces primes d'assurance demeurent hors de la portée des producteurs. » Ainsi, malgré le démarrage des activités de l'AMAB depuis 2012, les producteurs agricoles sont toujours exposés aux risques liés à leurs activités, eux, leur production et leur bien.

iii) MS : Ministère de la Santé

Pour l'exercice 2016, le Budget Général de l'Etat s'élève à 1423,487 milliards de FCFA après le vote de la loi de finances rectificative. Le montant accordé au Ministère de la Santé est de 69,616 milliards de F CFA, soit 4,89% du Budget Général de l'Etat. Le montant des engagements au 31 décembre 2016 s'élève à 53, 223 milliards de FCFA, soit un taux de 76,45%. Quant au montant ordonnancé, il s'élève à 47,643 milliards de FCFA ce qui correspond à un taux d'ordonnancement de 68,44%. Les ressources intérieures, d'une prévision de 58,118 milliards FCFA, ont été exécutées à hauteur de 49,904 milliards FCFA, soit un taux de 85,87% base engagement. Quant aux ressources extérieures, 3,319 milliards FCFA, ont été engagés sur les 11,498 milliards FCFA prévus, soit un taux de 28,87%. Le taux de consommation, base engagement, du budget de fonctionnement (y compris les charges de personnel) est de 89,10% soit 44,587 milliards de FCFA.

La performance du secteur étant peu reluisante, il urge que l'ensemble des acteurs intervenant dans la réalisation de ces indicateurs fassent des efforts pour relever les principaux défis. A savoir : la validation à temps des rapports de performance et leur mise à disposition du public, la mise en œuvre rationnelle des réformes proposées pour rendre le secteur plus performant, la mise en place d'un mécanisme performant de réponse aux épidémies, l'inversion de manière significative des tendances de la mortalité maternelle et infanto juvénile, la disponibilité permanente des produits sanguins labiles, des médicaments et produits médicochirurgicaux en fonction des besoins réels des structures de prise en charge , la mobilisation des ressources suffisantes pour le financement du secteur, l'amélioration des procédures d'allocation équitable des ressources à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, la gestion rationnelle des effectifs et des compétences en termes de ressources humaines, le renforcement des infrastructures, des équipements et de leur maintenance, le renforcement de la coordination aussi bien interne qu'externe des interventions dans le secteur, l'opérationnalisation de la couverture universelle en santé, la capitalisation d'un certain nombre d'initiatives novatrices et prometteuses en cours dans le secteur.

i) MESTFP : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle

L'exécution au 31 décembre 2016 de la tranche annuelle du Budget-Programme 2016-2018 du MESTFP présente un taux d'exécution financière base ordonnancement de 95,37%. Hors salaire ce taux est de 81,70%. Les dépenses de fonctionnement sont engagées à 93,86% et ordonnancées à 90,99%. Les dépenses en capital sur le Budget National ont été engagées à 123,30%. Le PTA, gestion 2016, a été physiquement exécuté à 96,98%. Ces réalisations ont permis l'atteinte de certaines cibles des indicateurs de performance, soit 13 cibles atteintes sur un total de 32 indicateurs. Malgré les progrès fait au cours de l'année, le sous-secteur de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, reste tributaire de nombreux défis en matière de gestion des flux, de déficit en infrastructures et en enseignants, toutes choses qui impactent négativement la qualité de l'apprentissage et les résultats des examens.

Les actions à mener au niveau du sous-secteur doivent viser le recrutement et l'allocation optimale du personnel enseignant, la mise en œuvre des programmes basés sur les compétences, la construction d'infrastructures scolaires et la formation des formateurs pour le compte de l'année 2017.

- ***Elaborer des documents de position à partir des résultats d'analyse des rapports de performance des ministères ciblés***

Il s'agit des documents de position élaborés par nos organisations et présentés lors des revues sectorielles organisées dans au moins trois ministères. A cet effet, trois documents de position ont été produits et présentés au niveau des ministères en charge de la décentralisation, de la fonction publique et de la santé.

Il s'agit de document présenté :

- A la « Séance de concertation des acteurs de la société civile intervenant dans la participation citoyenne en vue de la revue sectorielle annuelle du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) pilotée par le Groupe Technique Décentralisation, Déconcentration et Aménagement du Territoire (GT2DAT) »
- A la Revue du Groupe thématique « Réforme administrative, Fonction publique et Lutte contre la corruption »
- pour l'Apport de la société civile a la revue du sous-secteur de la santé sexuelle reproductive des adolescents et jeunes.

- ***Participation aux revues sectorielles des ministères ciblés***

Nos organisations ont participé à plusieurs revues sectorielles notamment, celles des ministères en charge de l'eau, des enseignements maternel et primaire, des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, du développement, des finances, de la décentralisation, de l'agriculture, etc.

Description de la prise en compte des aspects genres : Notamment, 2 727 femmes ont pris aux audiences publiques de reddition des comptes contre 6012 hommes (45%) et 433 d'entre elles ont pris la parole (15%).

- ***Plaidoyer auprès des autorités communales pour l'acceptation des membres des CPC dans la commission de passation des marchés publics comme observateurs***

En marge des activités de formation sur les marchés publics, les membres du comité de pilotage et de suivi ont rencontré les maires de 12 communes au cours du semestre pour les sensibiliser sur la nécessité d'associer les CPC au processus de passation des marchés publics. La plupart des autorités rencontrées ont marqué leur accord et ont promis d'agir dans le sens d'une meilleure implication des cellules à ce processus. Les communes où les CPC sont formellement acceptées dans les commissions d'attribution des marchés publics sont au nombre de huit en 2018 (Kérou, Boukoumbé, Matéri, Toucountouna, Ouaké, Bassila, Djougou, Copargo) qui viennent s'ajouter aux cinq comptabilisées à fin 2017 (Dogbo, Lokossa, Klouékanmè, Athiéme et Dassa-Zoumé). Notamment, dans le cas de Boukoumbé, le succès a été important car deux jours seulement après le plaidoyer conduit par le président du comité de pilotage, le maire a pris un arrêté communal pour consacrer l'entrée de la CPC dans la commission en tant qu'observateur. En somme, à fin juin 2018, environ 14 mairies sont ouvertes aux CPC pour la passation des marchés publics; ce qui dépasse déjà la cible retenue sur IATI à fin 2018 qui est de 10 mairies, soit une performance déjà réalisée de 140%.

- ***Mission trimestrielle du comité de pilotage et de suivi***

En appui au programme, le comité de pilotage et de suivi (CPS) a effectué des missions dans les communes pour s'entretenir avec les élus sur la nécessité d'implication des cellules de participation citoyenne dans le processus de passation des marchés. Le CPS dans le cadre de la mission a rencontré les préfets des départements pour exposer les motifs qui sous-tendent l'acceptation des CPC dans les commissions de passation des marchés.

- ***Campagne de plaidoyer pour l'effectivité de l'apurement des comptes de gestion des communes***

a. Organisation de plaidoyer à l'endroit du ministère en charge des finances, du ministère en charge du développement, du secrétariat général de la présidence de la République, de la Cour suprême

Cette activité, à la fin du premier semestre de 2018, a été transformée en une assise destinée à réunir, autour d'une même table, les autorités compétentes et les partenaires techniques et financiers pour que des engagements soient pris pour continuer le rattrapage des comptes en retard. En outre, l'assise devrait permettre d'aborder une préoccupation qui, jusque-là, n'est pas suffisamment discutée : l'appui à apporter à la Chambre des comptes pour que les comptes produits, au cours du rattrapage, soient effectivement apurés. Car sans cet appui, le problème de la redevabilité demeure entier. La rencontre devrait être organisée à la fin de l'opération de rattrapage engagée avec le Trésor mais la dernière phase de cette opération (transmission des comptes à la Chambre des comptes) n'a été conclue qu'en décembre 2018. L'assise a donc été repoussée pour le premier semestre de 2019. Un avis de non objection sera demandé sur cette réorientation.

Il faut rappeler que le document de plaidoyer pour l'effectivité du contrôle juridictionnel des comptes de gestion des communes était achevé en décembre 2017.

b. Financement des missions de la DGTCP pour assurer sur site le contrôle des comptes de gestion en retard

Au cours du second semestre de 2018, cette activité a été poursuivie à travers :

- **La production des comptes de gestion sur pièces** : cette mission a démarré le 22 mai et a pris fin le 15 juillet 2018. Elle a abouti à la production de 148 comptes de gestion sur pièces.
- **La transmission des comptes produits à la juridiction financière** (Chambre des comptes) : les 123 comptes sur chiffres et les 148 comptes sur pièces, soit 271 comptes produits lors de l'opération de rattrapage ont été mis en état d'être examinés par la juridiction financière avant d'être transmis à la Chambre des comptes pour être apurés.

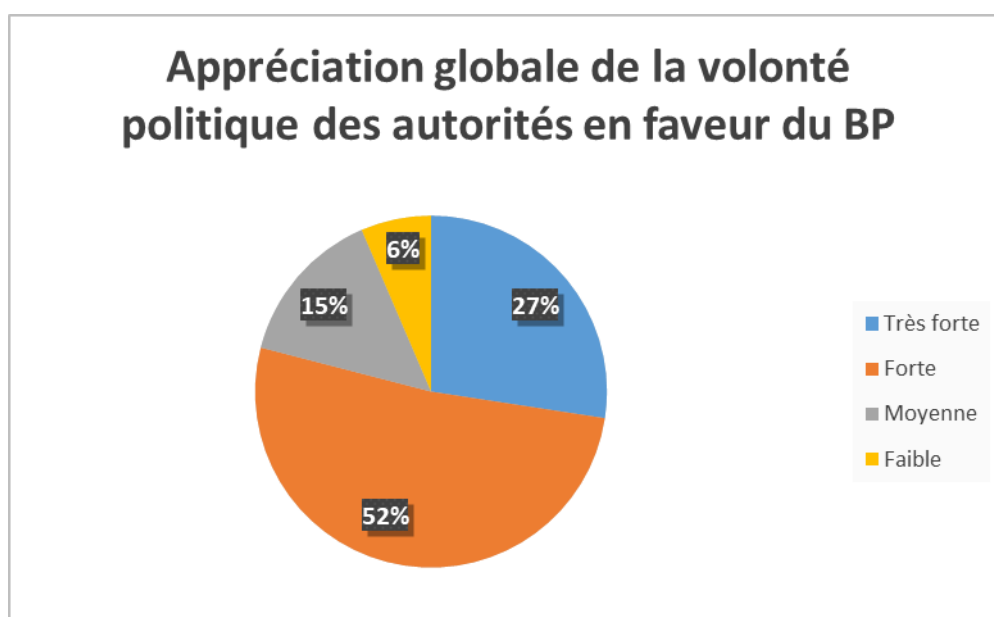
Il faut souligner l'opération de rattrapage financée par PartiCiP a connu un énorme succès dans la mesure où, outre les comptes rattrapés, elle a contribué à déclencher l'appui d'autres acteurs. Ainsi, en 2018, la GIZ a contribué au rattrapage des retards de deux communes et Le Trésor lui-même a fait un effort pour rattraper les retards de cinq communes. Ce qui, sur l'année 2018, fait 22 communes qui ont rattrapé tout leur retard en matière de production de leurs comptes de gestion de gestion.

- **Organisation de rencontres d'échanges avec les élus sur le budget participatif dans 33 communes**

Le Budget Participatif est un processus de démocratie directe et représentative, par lequel les populations décident de l'affectation de tout ou d'une partie des ressources publiques disponibles pour la réalisation des services de base. Il permet une meilleure gestion des affaires locales à travers la réduction des coûts de mise en œuvre de projet par la participation communautaire et renforce la transparence et la performance des collectivités locales. Aussi, il peut conduire à une amélioration du niveau de recouvrement des impôts, taxes locales et une amélioration des recettes locales en général.

Dès lors, la mise en œuvre du budget participatif nécessite d'abord l'adhésion des autorités communales. Cette adhésion sera manifestée par une affirmation de la volonté politique matérialisée par une délibération favorable du conseil communal. Sur 33 communes prévues initialement, c'est finalement les 62 communes d'intervention qui ont été couvertes.

En vue de faciliter quelques délibérations des Conseils communaux sur le BP, le programme PartiCiP a organisé du 07 au 16 Août 2018 dans les 62 communes d'intervention, des séances d'information animées par les Facilitateurs BP. Au cours de cette mission d'information des élus sur le BP, l'engagement politique s'est fortement exprimé à 79% des élus rencontrés, soit 49 communes au nombre desquelles 17 ont démontré un engagement très fort.



- **Accompagne de 5 communes pour la mise en œuvre du budget participatif**

Dès le mois d'Août, certaines communes ont commencé par délibérer en session du conseil communal pour l'expérimentation du BP. Le critère de choix des communes retenu en toute discrétion par la coordination du programme étant la prééminence de la chronologie des dates de délibérations, et la disponibilité financière, 6 communes sur 5 initialement

prévues ont été accompagnées pour expérimenter le Budget participatif en 2018. Il s'agit des communes de Boukombé, Ouessè, Dogbo, Athiémé, Adjarra et Ifangni.

Au terme de ce processus participatif, les citoyens ont pu proposer à leurs autorités, pour une prise en compte dans les Budgets communaux gestion 2019 (donc dans les plans annuels d'investissement), des investissements dans le secteur de l'eau, l'éducation, la santé, des pistes rurales et infrastructures marchandes.

Les priorités retenues par commune sont les suivantes

1. Boukombé :

- i. Réalisation d'un forage FPM à TIPAOTI
- ii. Réalisation d'un forage FPM à KOUTOUTOUGOU ;
- iii. Equipement du centre de santé d'arrondissement de TABOTA

2. Ouessè :

- i. Réalisation de forage dans les villages de Gbédé, Idadjo, Owolafè, Toui PK
- ii. Extension AEV pour réalisation BF à Djègbé lokossa et Odougba
- iii. Réalisation de caniveaux à Ikèmon (église catholique-Marché)

3. Dogbo :

- i. Aménagement des voies dans les arrondissements de :

*LOKOGOHOUE : voie (Touléhoudji-Dogbo marché)

*TOTCHANGNI : voie (Allada-Gnigbé-Totchangni-centre)

*MADJRE : voie (Mandankanmey-Madjré-centre-Adandroadé)

*AYOMI : voie (Zohoudji-kpodaha-Tchèkèhoue-zoglèdjé)

*TOTA : voie (Marché-Dahoue-Mairie –Kénouhoué)

- ii. Construction d'un module de 3 salles de classe à HONTON-CODJOHOUE
- iii. Achat de tracteur à DEVE pour l'aménagement du périmètre rizicole

4. Athiémé :

- i. Construction de voies d'accès : Agbobada – Assècomè ; Sazuékpa ; Abloganmè – Gogocondji
- ii. Construction d'un Laboratoire au Centre de santé de Adohoun

5. Adjarra :

- i. Construction des quatre (04) Hangars dans le Marché KPETOU
- ii. Construction de trois (03) Hangars dans le Marché Gbangnito

6. Ifangni

- i. Réhabilitation et extension du réseau d'eau dans la commune
- ii. Construction d'un module de trois classes (03) plus Direction avec équipement dans le village OKE-DJERE
- iii. Installation progressive de lampadaires solaires dans tous les villages de la commune.

- ***Implication des OSC à la phase de préparation et d'adoption du budget général de l'Etat (élaboration de mémorandum sectoriel, Rencontres formelles avec le ministère en charge du budget, participation aux débats d'orientation budgétaire)***

Au second semestre l'implication des OSC dans la phase d'adoption du Budget de l'Etat a été effective par la transmission à ALCRER et Social Watch Bénin du Projet de Loi de finances gestion 2019 et de toutes ses annexes.

ALCRER et Social Watch Bénin ont organisé un atelier élargi à d'autres OSC. Au terme de cet atelier, le projet de Loi de finances, gestion 2019 a été analysé par rapport aux besoins des populations sur le terrain et des recommandations ont été faites pour un plaidoyer efficace en direction des différentes autorités concernées, appuyé par des canaux de communication appropriés. Le produit de cet atelier est l'élaboration du ***Document d'analyse et de plaidoyer du budget général de l'Etat, gestion 2019***, à la suite de collecte continue d'informations sur la mobilisation des recettes et les dépenses jusqu'en novembre 2017. Dans ce processus, les CPC ont eu pour rôle de collecter auprès des populations leurs besoins en services sociaux de base. Des doléances ont été reçues de l'ensemble des 12 départements du Bénin dont les 10 couverts par le programme. Ces doléances ont été traitées, harmonisées et compilées par la coordination nationale dans le document d'analyse et de plaidoyer.

C'est ce document qui a été présenté à l'Assemblée Nationale, suite à l'invitation adressée à nos organisations par la Commissions des Finances et des Echanges. Ce document a été diffusé par plusieurs canaux de communication.

- ***Diffusion des recommandations des rapports produits par l'institution supérieure de contrôle***

A la faveur de l'élaboration du Document d'analyse et de plaidoyer du budget général de l'Etat, gestion 2019, le Rapport de l'exécution de la loi de finances gestion 2017 de la Chambre des comptes a été étudié grâce à un auditeur de la Chambre des comptes sollicité par ALCRER et Social Watch Bénin. Cet expert des finances publiques a présenté les insuffisances et les recommandations de la Chambre des comptes sur la gestion 2017 du gouvernement. Ainsi, nous avons pu noter que malgré les efforts dans le domaine de la transparence budgétaire, la gestion des ressources publiques par le gouvernement enregistre d'importantes insuffisances en matière de sincérité, de régularité et de crédibilité budgétaires. Ces insuffisances, relevées par la Chambre des Comptes de la Cour suprême dans le Rapport d'exécution de la loi des finances (RELF) gestion 2017, ont été diffusées auprès des parlementaires, du gouvernement, des OSC, des médias et des PTF.

- ***Suivi de la publication des documents budgétaires, contrats de l'administration, documents de passation des marchés publics, comptes de gestion, comptes administratifs, rapports de performance et d'évaluation, rapports d'audit.***

Sur le fondement du cadre légal, et pour contribuer efficacement par une participation citoyenne de qualité, les deux organisations de mise en œuvre du programme PartiCiP (ALCRER & Social Watch Bénin), ont eu besoin d'accéder aux sources de quelques documents reconnus publics.

Il s'agissait pour les organisations de faire le point, à travers un rapport réalisé chaque année, de la publication par le gouvernement des documents budgétaires requis par la LOLF et le décret portant code de transparence des finances publiques et d'organiser des sorties médiatiques pour interpeller le gouvernement sur son degré d'ouverture et de transparence budgétaires.

Pour ce qui concerne la publication des huit documents budgétaires selon les normes de transparence, les résultats se présentent comme suit :

Document budgétaire	Délai de publication selon IBP	Délai prévu par le calendrier de la transparence budgétaire de la DGB
Rapport préalable au budget (RPB)	au moins un mois avant la présentation du Projet de budget de l'exécutif devant l'Assemblée législative	Le Document de programmation budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) 2019-2021 et sa version citoyenne ont été publiés sur le site de la Direction Générale du Budget et du Ministère de l'Economie et des Finances (www.budgetbenin.bj ou www.finances.bj) en Mai 2018 et Juillet 2018 (pour la version citoyenne). [Télécharger] Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Projet de budget de l'exécutif (PBE), gestion 2019	Au minimum, il doit être publié pendant son examen par le pouvoir législatif, en tout état de cause <i>avant</i> son adoption par le pouvoir législatif (approbation)	Le Projet de Loi de Finances pour la gestion 2019 a été rendu sur le Budget de la Direction Générale du Budget et du Ministère de l'Economie et des Finances (www.budgetbenin.bj ou www.finances.bj) en octobre 2018 et transmis aux OSC. [Télécharger] Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Budget approuvé (BA), gestion 2018	Il doit être rendu public au plus tard trois mois après son approbation par l'Assemblée législative	La Loi de finances, gestion 2018 été publiée avec d'autres annexes en janvier 2018. http://budgetbenin.bj/budget-de-letat-2018/ Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Budget citoyen (BC) (pour le PBE ou le Budget approuvé)		Le Budget citoyen de la LF 2018 est publié en janvier 2018. http://budgetbenin.bj/wp-content/uploads/2018/01/Budget-adopt%C3%A9-2018.pdf Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Rapport en cours d'année (RCA) 2018	Au moins chaque trimestre	Au plus tard trois (03) mois après la fin du trimestre Les Rapports d'exécution de la LF 2018 au premier, deuxième et troisième trimestres sont publiés http://budgetbenin.bj/annee-2018/ Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Revue de milieu d'année (RMA) 2018	trois mois après la moitié de l'année budgétaire	Rapport du milieu d'année 2018 a été publié en août 2018. La revue de milieu d'année de l'exécution du budget a donc pour objectifs de fournir des explications détaillées sur la mise en œuvre du budget, d'identifier les problèmes de gestion budgétaire et de

Document budgétaire	Délai de publication selon IBP	Délai prévu par le calendrier de la transparence budgétaire de la DGB
		proposer des ajustements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de politique économique et sociale portés par le budget en exécution. [Télécharger] Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Rapport de fin d'année (RFA) 2017	au plus tard dans les douze mois suivant la fin de l'exercice fiscal qu'il couvre	Le Rapport de fin d'année 2017 a été publié en novembre 2018. Le rapport de fin d'année est un document à périodicité annuelle produit par l'exécutif qui synthétise les activités financières voire non financières du Gouvernement et sa performance en matière d'exécution budgétaire. Il est élaboré en respect des dispositions des articles 46 et 55 du décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin. [Télécharger] Conclusion : la publication a respecté le délai de l'IBO
Rapport d'audit (RA) 2017	publié au plus tard dans les 18 mois suivant la fin de l'exercice fiscal auquel il se rapporte	Le Rapport d'Exécution de la Loi de Finances 2017 a été rendu public par la Chambre des Comptes en Septembre, mais n'a pas été publié sur le site de la DGB et du MEF. Seule la Déclaration Générale de Conformité des Gestion 2017 de la Chambre des Comptes a été publiée. http://budgetbenin.bj/rapport-de-la-chambre-des-comptes-sur-lexecution-du-budget/ Conclusion : la publication n'a pas respecté le délai de l'IBO.

Par rapport au suivi des contrats :

Sur le fondement des dispositions du *Décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques en République du Bénin* qui ordonne, en son article 9, que « **Les contrats entre l'administration publique et les entreprises publiques ou privées, ... sont clairs et rendus publics** », d'une part, et d'autre part, des principes de publicité et de transparence au cœur des lois *n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics*, et *n°2016-24 du 28 juin 2017 portant Cadre Juridique des Contrats de Partenariat Public-Privé*, Social Watch Bénin et ALCRER ont adressé, sans suite, le **lundi 05 Novembre 2018** aux Ministres visés en objet, des demandes d'accès aux contrats de commande publique suivants:

- 1. Contrat de gestion du Port Autonome de Cotonou signé entre le Ministre des Infrastructures et des Transports et Port of Antwerp International (PAI)***

2. *Contrats signés entre le Ministre de l'Economie et des Finances et Benin Control SA dans le cadre du Programme de Vérification des Importations (PVI), et Les Bagnoles Motors (LBM) dans le cadre du leasing*
3. *Contrats relatifs à l'aménagement et au bitumage des rues de plusieurs villes du Bénin signés entre le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et cinq entreprises attributaires ci-après : Sinohydro, HNRB, NSR-CI, ADEOTI, OFMAS-SBT*

Aux termes des dispositions² de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication, le **silence** des responsables d'organismes publics « **vaut décision implicite de rejet** » de la demande d'accès à des sources d'information publique et est en violation des articles 7, 70, 71, 72, 80 et 82 de ladite loi et de l'article 1er de la Loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Les deux organisations, dans les conditions prévues par les articles 97 à 107 de la Loi n°2015-07, ont déposé le 15 novembre, un recours auprès de la HAAC contre les Ministres mentionnés pour contester leurs décisions implicites de rejet de nos demandes d'accès aux sources d'information publiques que sont ces contrats.

La HAAC qui devrait rendre sa décision au plus tard le 15 Décembre 2018, ne s'est pas prononcée.

Les deux organisations entendent, après un constat d'huissier, saisir la Cour constitutionnelle pour violation du droit constitutionnel d'accès à l'information au premier trimestre 2019.

- *Assurer le suivi citoyen des projets financés par les Pays-Bas*

Les réflexions se sont poursuivies pour définir la meilleure approche de réussite de cette activité. La mise en œuvre de la démarche nécessite une co-construction avec les responsables en charge des programmes sectoriels au niveau de l'Ambassade des Pays-Bas.

Par ailleurs, il n'était pas bien indiqué de démarrer cette activité au dernier trimestre de l'année. Cette activité est à poursuivre et renforcer au premier semestre 2019.

- *Organiser une revue semestrielle avec les responsables des différents programmes de l'Ambassade des Pays-Bas sur les rapports de contrôle citoyen*

Cette activité a été reprogrammée pour 2019. Sa mise en œuvre dépend de l'activité précédente.

- *Animation d'un dispositif de remontée d'informations de dénonciation des cas de corruption et de malversation jusqu'au niveau du système judiciaire.*

Nous avons retenu comme dispositif, après avis de non objection, « AntiCorr » de RAB-TECH (plateforme ayant remporté le premier prix de hackathon "I Stand Against Corruption

² Cf. Art. 97 de la Loi n°2015-07.

In Benin" en décembre 2017) qui est une plateforme de dénonciation collective de faits de corruptions sur 3 volets (l'information, la dénonciation et la répression).

Désormais, Social Watch Bénin et ALCRER sont les deux organisations qui gèrent l'administration de l'application.

La plateforme Anticorr permettra :

- le suivi des dénonciations et la génération des statistiques au profit des organisations Social Watch Bénin et ALCRER dans le cadre du programme PartiCiP 2.
- de recevoir les plaintes publiées par les utilisateurs et les réactions reçues par chaque plainte,
- de voir l'identité des plaignants et leurs contacts, avec possibilité de la cacher sur le front-end de l'application mobile,
- d'émettre une plainte,
- de publier un rapport sur le suivi d'une plainte émise par elles ou dont elles se sont saisies,
- d'accéder à des statistiques,
- d'accéder à une carte interactive basée sur la géolocalisation montrant les zones de concentration des plaintes,
- d'accéder et gérer un annuaire des institutions intervenant dans le domaine de la lutte contre la corruption,
- de gérer de tous les flux de données qui transitent par l'application mobile,
- d'induire non seulement le développement du logiciel d'administration mais aussi le renforcement du serveur de stockage des données et la mise à jour de l'application mobile AntiCorr. L'interface sera développée avec la technologie .NET, La base de données sera réalisée en MySQL 5.7 et les scripts en PHP. La plateforme supportera un nombre illimité d'utilisateurs connectés simultanément.

AntiCorr est téléchargeable à :

https://play.google.com/store/apps/details?id=com.rabtechmobile.anti_corruption_benin

- ***Constitution d'un collège d'huissiers de justice, d'officiers de police, d'avocats et de magistrats volontaires***

Pour aider les organisations à se constituer partie civile, le Programme a retenu la mise en place d'un collège constitué de juristes (magistrat, avocats, OPJ, huissier). Cette activité démarrée au premier semestre par le lancement du processus de sélection des membres du collège, a été finalisée au cours du second semestre à travers les tâches ci-après :

- ***Finalisation de la sélection des membres du collège*** : l'appel à candidatures lancé a été parachevé en juillet par la sélection des membres du collège. A l'issue du processus, 2 avocats, 1 ancien magistrat, 1 ancien OPJ et 1 huissier ont été choisis. Ensuite, un contrat de services a été négocié et signé avec chacun d'eux.
- ***Travaux du collège*** : les membres se sont réunis à quatre reprises au cours du semestre :
 - 7 août : réunion de prise de contact ; présentation de l'action et recueil de l'adhésion et des conseils des membres du collège
 - 29 octobre : discussions pour la finalisation des contrats
 - 2 novembre : installation officielle des membres et 1^{er} jour de session sur l'étude des dossiers de corruption soumis

- 19 novembre : 2^e jour de session sur l'étude des dossiers de corruption
- **Travaux avec les avocats** : le programme a tenu plusieurs réunions en décembre pour finaliser cinq dossiers à transmettre à la justice
- *Organisation de séances d'information avec les syndicats des magistrats*

Cette activité est devenue caduque et sans objet car depuis la loi sur la CRIET, les tribunaux ordinaires n'ont plus de compétences sur les faits de corruption et infractions connexes. Tout est désormais concentré au niveau de la CRIET. Et au cours de l'année 2018, nous avons, sans frais, rencontré et discuté par trois fois avec les autorités de la CRIET sur notre action de constitution de partie civile :

- le jeudi 23 août 2018, une séance de travail avec le Procureur de la République près le Tribunal de Cotonou, Gilbert TOGBONON, nouvellement nommé Procureur spécial de CRIET (rapport disponible)
- le 20 septembre 2018, il y a eu discussions avec le président de la CRIET, Cyriaque Dossa en marge d'une séance de renforcement des capacités des OSC pour une veille de qualité
- le 2 novembre 2018, 2^e séance de travail avec le procureur spécial de la CRIET pour échanger sur le manuel de procédures du parquet spécial de la CRIET qui a inscrit ALCRER et Social Watch Bénin comme des partenaires dans la lutte contre la corruption : les numéros de téléphone des responsables des deux organisations ont été inscrits dans le manuel pour indiquer ainsi au public qu'il peut envoyer des dénonciations à ces organisations et que ces dernières, en vertu de l'article 11 de la loi sur la CRIET, peuvent porter plainte avec constitution de partie civile sur les faits de corruption.

- *Suivi des dossiers au niveau des tribunaux* :

Les deux avocats du collège ont été choisis pour transmettre et suivre les dossiers de corruption. En tout, cinq dossiers ont été transmis à la justice :

- Une procédure de constitution de partie civile dans l'affaire CNSS-BIBE, transmise à la CRIET et défendue par Me Alexandrine SAIZONOU-BEDIE : son instruction a démarré sous la direction du juge de la 3^{ème} correctionnelle sous le numéro 0032/CRIET/SA.
- Une dénonciation adressée au procureur spécial près la CRIET dans le dossier relatif aux malversations commises à la recette des finances du Zou et Collines : la procédure est transmise sous le N°015/CRIET/PS/SA du 04 janvier 2019 à la Brigade Economique et Financière.
- Une dénonciation adressée au procureur spécial près la CRIET dans l'affaire des 4,5 milliards de la CNSS : elle est transmise sous le N°016/CRIET/PS/SA du 04 janvier 2019 à la Brigade économique et financière.
- Une plainte avec constitution de partie civile dans l'affaire CHABI SIKA/COS LEPI adressée au tribunal de première instance de Cotonou : la procédure a été affectée au juge du 2^e cabinet d'instruction
- Une plainte avec constitution de partie civile contre les dirigeants de COBENAM, Port autonome de Cotonou et SBEE adressée au tribunal de première instance de Cotonou : la procédure a été affectée au juge du 6^e cabinet d'instruction

En somme, les cinq dossiers transmis à la justice connaissent un début d'instruction et les avocats ont été instruits pour rendre compte aux Organisations de leur évolution.

Tableau de performance de la composante Communication

<i>Activités</i>	<i>Niveau de réalisation</i>			<i>Observation</i>
	<i>Non exécuté</i>	<i>Partiellement exécuté</i>	<i>Totalement exécuté</i>	
Couvertures médiatiques pour assurer la publicité des activités mises en œuvre			Oui	Toutes les activités du Programme au cours de la période considérée ont bénéficié de médiatisation à travers les médias
Signature de contrats avec des radios locales			Oui	Les contrats ont été signés avec les radios partenaires de PartiCiP, Phase II
Signature de contrats avec la presse écrite			Oui	Les contrats ont été signés avec les organes de la Presse écrite LA NATION et LE MUNICIPAL
Production et diffusion d'un publi-reportage tous les 6 mois		Oui		Le processus est en cours pour la finalisation et la diffusion du reportage
Mener une campagne de plaidoyer pour l'effectivité de l'apurement des comptes de gestion des communes		Oui		Le processus est engagé à travers l'élaboration des termes de référence et la sélection d'une agence de communication pour la production

B- Projet "Evaluation du Système National d'Intégrité de la République du Bénin"

a. Dialogue de haut niveau des parties prenantes



(De gauche à droite) Samuel Kaninda (TI), Yves Gilet (Chef de Coopération/Délégation Union européenne au Bénin), Adidjatou Matys (Ministre de la Fonction publique, représentant le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement), Joseph Djogbénou (Ministre de la Justice et de la Législation) et Martin Assogba, Président du consortium ALCRER-SWB

Le Dialogue de haut s'est tenu le 25 janvier 2018 au Bénin Marina de Cotonou et avait pour but de faire le point sur la mise en œuvre du plan d'actions SNI, un an après son adoption par le gouvernement béninois. Ce dialogue offre l'opportunité d'échanger sur les progrès réalisés, les défis rencontrés et les perspectives à donner au plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption.

➤ Les préparatifs

Dans le cadre de l'organisation du dialogue de haut, plusieurs démarches ont été menées : des courriers envoyés aux présidents des instances interministérielles de mise en œuvre du plan d'action SNI ainsi que des rencontres avec l'un d'eux.

Des courriers ont été envoyés, en dates du 14 novembre et du 27 décembre 2017, au Président du comité exécutif interministériel pour manifester l'intention du projet d'organiser un dialogue de haut niveau en vue de faire le bilan de l'an un d'adoption par le Gouvernement du rapport d'évaluation du SNI du Bénin et de son plan d'action. Un courrier a aussi été adressé au président du comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d'action SNI afin de

l'informer de l'organisation de ce dialogue de haut niveau et solliciter son implication personnelle.

Le 23 novembre 2017, une première rencontre a été faite avec le DC/MEF, président du comité exécutif interministériel afin d'échanger sur l'organisation du dialogue de haut niveau. Au cours de cette rencontre le DC/MEF a informé des orientations données aux ministères et institutions de l'inscription d'un ligne de crédit pour les activités SNI.

Le 07 décembre 2017, le coordonnateur régional TI, le coordonnateur-pays SNI et le SE Social Watch ont eu une rencontre avec l'IGF. Le même jour, une rencontre a été organisée avec Manuel Fernandez-Quilez de la DUE sur les préparatifs du dialogue de haut niveau.

Le 08 décembre, une rencontre avec le DC/MEF a eu lieu ; étaient présents, le DC/MEF, l'IGF, Manuel Fernandez, Kaninda, et le coordonnateur-pays SNI. Une rencontre a également été organisée avec le Coordonnateur de l'UT FED principalement sur le quiproquo sur l'incompréhension supposée du rôle de certains acteurs. Etaient présents, le Coordonnateur de l'UTFED, la chargée de programme Economie et finances, le coordonnateur régional TI et le coordonnateur-pays SNI. Tout équivoque a été levée au cours des échanges. Il faut noter les diligences faites par le Gouvernement qui portent sur :

- Les invitations au dialogue de haut niveau. En dehors des participants de la société civile, c'est le MEF qui a adressé une invitation à tous les autres participants au dialogue de haut niveau.
- L'implication du ministre d'Etat chargé du plan pour l'ouverture de la cérémonie. C'est le DC/MEF qui a fait les diligences nécessaires.
- L'appui financier du Gouvernement. Le MEF a contribué au financement de l'activité à hauteur de 2 millions de FCFA.

Il faut signaler que le Ministère de l'Economie et des finances a fait une contribution de deux (02) millions de FCFA pour l'organisation de la rencontre.

➤ **La mobilisation le jour de l'événement**

Le dialogue de haut niveau a regroupé plusieurs acteurs :

- Les membres des organes mis en place par l'Arrêté interministériel du 04 avril 2017 portant création, attributions, composition et fonctionnement des organes de mise en œuvre du plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption ;
- Les Présidents d'institution ou leur représentant : Cour Suprême, Cour constitutionnelle, Assemblée nationale, Haute cour de justice, la HAAC, la CENA, ANLC, etc.
- Les Secrétaires généraux des ministères et institutions qui sont les Points focaux SNI
- Les représentants de toutes les structures constituant les 13 piliers analysés dans le cadre de l'évaluation du SNI : en plus des institutions et structure de l'administration publique déjà citées, le secteur privé (CCIB, CIPB), la presse (ODEM), les organisations de la société civile (ONG, leaders religieux, etc.)
- Les Partenaires Techniques et Financiers du Bénin.

Des personnalités au plus haut sommet de l'Etat étaient présentes à la rencontre. Il s'agit de :

- ✓ Le Ministre de la Fonction publique et du Travail, représentant le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, Président du comité de Pilotage des instances de mise en œuvre du plan d'action SNI;

- ✓ Le Ministre de la Justice et de la Législation;
- ✓ La présidente de la Chambre des comptes représentant le Président de la Cour Suprême;
- ✓ Le Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et de l'Economie, Président du Comité exécutif interministériel;
- ✓ Le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat chargé du Plan, Vice-Président du comité exécutif interministériel;
- ✓ L'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas près le Bénin;
- ✓ Le Chef de la Coopération à la Délégation de l'Union européenne;
- ✓ Le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie du Bénin;
- ✓ Le Président du conseil des Investisseurs Privés du Bénin;
- ✓ Le Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption;
- ✓ Le Président de l'ODEM;
- ✓ Des chefs religieux;
- ✓ Etc.

➤ **Les objectifs du dialogue de haut niveau**

Les objectifs du dialogue de haut niveau étaient de :

- Dresser un bilan de la mise en œuvre du plan d'actions pour le renforcement du SNI du Bénin 14 mois après son adoption par le Gouvernement béninois ;
- Echanger sur les réformes engagées par le gouvernement qui vont dans le sens des recommandations de l'évaluation du SNI ;
- Mobiliser les parties prenantes de la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption et l'impunité au Bénin pour la mise en œuvre du plan d'action SNI.

➤ **La cérémonie d'ouverture officielle**

Elle a été marquée par 5 allocutions :

- Allocution de bienvenue du représentant du Consortium ALCRER-Social Watch Bénin
- Allocution du représentant de Transparency International
- Allocution du chef de Coopération de la Délégation de l'Union européenne près le Bénin
- Allocution du Ministre de la justice
- Discours d'ouverture du Président du comité de pilotage des organes de mise en œuvre du plan d'action SNI, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement représenté par Madame la Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

➤ Les communications

✓ *Communication inaugurale*

Assurée par Docteur Serge BATONON, auditeur à la chambre des Comptes, cette présentation inaugurale s'est voulue un rappel des conditions d'évaluation du Système National d'Intégrité et des résultats obtenus.

✓ **Présentation du rapport alternatif du Comité de suivi du projet d'évaluation du SNI sur la mise en œuvre du plan d'action SNI et des réformes engagées par le Gouvernement**

Présenté par Monsieur Gervais LOKO, il portait d'une part sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du SNI pour le compte de l'année 2017 et d'autre part, sur l'analyse du discours, de la méthode et des résultats obtenus par le gouvernement en matière de lutte contre la corruption et l'impunité au cours de l'année 2017.

✓ **Communication du Président du Comité exécutif interministériel sur les actions entreprises par les organes mis en place par l'Arrêté interministériel portant création, attributions, composition et fonctionnement des organes de mise en œuvre du plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption**

Le Directeur de cabinet, Monsieur Servais ADJOVI a dans ses mots introductifs mis l'accent sur la lutte contre l'impunité qui est l'affaire de tous, aussi bien du gouvernement que de la société civile. Il a notifié que le dispositif mis en place est fait de façon concertée et que les différents acteurs gagneraient à collaborer pour un enrichissement mutuel des actions.

✓ **Les présentations sectorielles des Ministères et institutions.**

Il y en a eu 6 de 5 ministères et d'une institution.

➤ Les recommandations

Au nombre des recommandations formulées :

- La nécessité de plus de communication de la part du gouvernement ;
- L'organisation de rencontres périodique pour les redditions de comptes ;
- La définition d'un canevas commun de rapportage pour les points focaux ;
- Le renforcement des points focaux ;
- L'organisation de séance de concertation pour réviser les indicateurs SNI ;
- Le conditionnement du paiement des primes de fonction des hauts cadres et ministres à la déclaration des biens ;

- L'organisation d'émissions TV sur la reddition de compte et la lutte contre la corruption pour donner l'opportunité aux citoyens d'avoir les informations ;
- La démocratisation de l'information pour un meilleur accès à l'information publique ;
- L'application des sanctions administratives aux agents fautifs de la fonction publique ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation trimestriel des actions des points focaux.

b. La validation des plans d'action sectoriels du SNI mis en cohérence

Il a été organisé à Cotonou dans la salle de conférence du Ministère des finances les 17 et 18 mai 2018, l'atelier de validation des plans d'actions sectoriels. Cet atelier avait pour objectif général d'adopter pour chaque ministère et institution, un plan d'actions harmonisé et exhaustif en cohérence avec le plan d'action SNI.

De manière spécifique, il s'est agi de procéder à :

- l'arrimage, en atelier, des activités prévues aux plans d'actions sectoriels à celles du plan d'actions SNI de façon à quantifier par ministère ou institution la part d'indicateur à atteindre
- l'évaluation, en atelier, de la pertinence et de l'exhaustivité de toutes les actions prévues pour l'atteinte effective des résultats découlant des recommandations prioritaires, des recommandations générales et des recommandations par pilier
- à la présentation et à la validation en plénière des plans d'actions sectoriels harmonisés afin de disposer d'un document de référence sur le partage des responsabilités entre les institutions dans la mise en œuvre des réformes.

L'atelier de validation a été une combinaison de travaux en atelier et en plénière. A l'entame des travaux, une communication introductive méthodologique a été présentée pour orienter l'organisation des travaux. Les participants ont été ensuite repartis en quatre ateliers. Chaque atelier a été facilité par chacun des experts ayant effectué l'appui technique.

- L'atelier 1 facilité par l'expert AKAKPO Maxime regroupe des institutions qui partagent plusieurs responsabilités à connotation politique et des ministères dont les actions ont un impact direct sur la population.
- L'atelier 2 facilité par l'expert Serge Prince AGBODJAN regroupe les institutions en charge de l'organisation, du contrôle et du financement des élections et des ministères en charge de la sécurité et de la défense.
- L'atelier 3 facilité par l'expert Gervais Loko regroupe les institutions, organes et ministères en charge de la communication d'une part et les organes et ministères intervenants dans le secteur privé d'autre part.
- L'atelier 4 facilité par l'expert Jean-Pierre DEGUE regroupe essentiellement les ministères intervenant dans les secteurs du social notamment.

Chacun des ateliers a :

- procédé à la relecture des plans d'actions mis en cohérence des ministères et institutions ;
- précisé les indicateurs de performance en procédant à la responsabilisation du ministère ou de l'institution leader en cas de partage de responsabilité.
- élaboré un rapport d'harmonisation à présenter à la plénière suivi des débats.

A l'issue de l'atelier de validation et des échanges en vue de la prise en compte des observations formulées sur le plan d'actions de chaque ministère et institution, trente-trois (33) plans d'actions sectoriels pour la promotion de l'intégrité ont été validés, de même que 5 fiches élaborées à l'endroit du comité de pilotage pour la prise de décision relative à certaines actions du plan SNI. Aussi, la plénière des participants a-t-elle adopté les conclusions majeures suivantes :

1- la forme de l'acte devant consacrer la Cellule d'appui du point focal du Ministère est un arrêté du ministre en ce qui concerne les ministères et l'acte réglementaire du président de l'Institution en ce qui concerne les institutions.

2- la période d'exécution des plans d'actions est de 2018 à 2020. Les actions ne nécessitant pas de financement seront mises en œuvre en 2018 dans les ministères et institutions qui n'ont pas prévu de crédits budgétaires pour la mise en œuvre des activités du SNI au titre de la gestion 2018.

3- chaque ministère ou institution doit prévoir une ou des actions relatives aux sanctions positives ;

4- la nécessité de l'implication de la haute direction des ministères et institutions dans la mise en œuvre des actions SNI.

5- l'ouverture au titre de la gestion 2019 d'une ligne budgétaire relative à la mise en œuvre des actions du SNI dans les budgets de tous les ministères et institutions.

c. Plaidoyer pour la révision de la constitution

Sur initiative de l'ONG ALCRER, une coalition a été mise en place afin de plaider pour une révision ciblée de la constitution sur le point de la création de la cour des comptes. Cette coalition regroupe entre autres, l'ONG ALCRER, SOCIAL WATCH BENIN, WILDAF-BENIN, PASCIB, FONAC, COALITION NATIONALE POUR LA PAIX, NOUVELLE ETHIQUE, BENIN CLUB PRESS, UPMB (union des professionnels des médias du Bénin). Les activités de la coalition dénommée "Maintenant la Cour des Comptes au Bénin", ont été lancées le vendredi 08 juin 2018 au siège de l'ONG ALCRER par une conférence de presse. Dans la déclaration liminaire de la conférence de presse, on peut lire :

« ...la "Coalition des Organisations de la Société civile Maintenant la Cour des comptes", née suite à son assemblée générale constitutive le 21 mai 2018, entend, par lobbying, plaidoyer et une sensibilisation accrue, sortir notre pays de la torpeur et engager maintenant et tout de suite les autorités habilitées à cet effet à œuvrer diligemment pour l'institutionnalisation au Bénin d'une Cour des comptes dont la nécessité et l'utilité sont notoires. »

« Par ailleurs, le rapport de l'évaluation du Système national d'intégrité adopté par le Conseil des ministres du 30 novembre 2016 a recommandé la création de la Cour des comptes sous la houlette de l'Assemblée nationale. »

Les activités de la coalition ont été marquées par plusieurs interventions dans les médias aussi bien ceux de Cotonou que d'autres villes à l'intérieur du pays. Elles ont été animées par différents membres de la coalition.

III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2018

A- Activités de médiation et de conseils

En raison de son engagement pour l'instauration de la bonne gouvernance et de la justice sociale, l'ONG ALCRER est perçue comme un bureau de gestion de plaintes et un centre d'écoute et d'aide juridique. L'ONG ALCRER assume, du mieux qu'elle peut, cette vocation depuis quelques années avec des résultats probants.

En 2018, l'ONG a enregistré officiellement une centaine de plaintes portant, entre autres, sur des cas de :

- différends domaniaux
- dénonciations d'abus de toutes sortes
- malversations financières dans des structures étatiques
- licenciements abusifs
- affectations abusives
- détentions illégales
- coupures injustifiées de lignes téléphoniques
- etc.

Comme à l'habitude, les dossiers ont été instruits conformément aux principes de justice, de dialogue et de paix sociale. En général, le Président de l'Association, Vihoutou Martin Assogba s'est personnellement impliqué dans la gestion de ces affaires. Son leadership a, pour la plupart, permis d'avoir des solutions ou des compromis à la satisfaction de la majorité des protagonistes.

B- Contribution aux débats intellectuels

En 2018, l'ONG ALCRER a participé à plusieurs rencontres où elle a apporté son éclairage et son expérience sur des sujets d'importance pour la gouvernance, l'enracinement de la démocratie, la promotion des droits de l'homme, etc. Il s'agit d'une cinquantaine de séminaires ateliers, fora dont voici le point :

POINT DES PARTICIPATION AUX SEMINAIRES/ATELIERS 2018

1	08/01/18	Participation à la réunion du cadre de concertation mis en place par l'ANLC pour échanges d'information en vue de l'efficacité de la lutte contre la corruption	Hôtel « LA MAJESTE » à Bohicon
2	23/01/18	Participation à la Session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers	du Ministère du Commerce à Cotonou
3	24/01/18	Participation à l'atelier de restitution des résultats de l'étude DIE « Analyse de l'impact des programmes de gouvernance : appui de la GIZ à la participation citoyenne dans la gouvernance locale au Bénin »	Bénin Royal Hôtel
4	26/01/18	Participation au lancement officiel des activités du creuset Femmes Engagées pour des Nominations et des Elections Paritaires (FENEP)	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports à Cotonou
5	26/01/18	Participation au Ciné-club sur le thème : « Enjeux de l'immigration des Africains en Europe » dans la salle polyvalente de la Chaire UNESCO	UAC
6	30.01.18	Participation à la quatrième session du comité d'orientation et de pilotage (COP) du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2014-2018).	Azalaï Hôtel de la Plage
7	06/02/18	Participation au séminaire régional d'échanges sur les textes régissant la Police Républicaine qu'organise la Fondation Konrad Adenauer à	Hôtel Golden Tulip le Diplomate à Azalaï Hôtel de Cotonou
8	14/02/18	Concertation de la société civile avec la Banque Mondiale à Cotonou	Siège de la Banque Mondiale à Cotonou
9	15/02/18	Participation à la cérémonie solennelle de lancement de l'initiative du Gouvernement américain pour la promotion de la bonne gouvernance publique	Ministère de l'Economie et des Finances
10	15/02/18	Participation au séminaire parlementaire sur « la réforme du système partisan : Etude d'un avant-projet de proposition portant charte des partis politiques en république du Bénin »	Azalaï Hôtel

11	15/02/18	Participation à la réunion de concertation sur les perspectives du projet "Droits des Migrants en Action"	Siège de la Croix-Rouge Béninoise
12	20/02/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
13	20/02/18	Participation à la formation des superviseurs et des animateurs des ONG partenaires du projet WACSI-Bénin	Hôtel Fifatin à Bohicon
14	21/02/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
15	22/02/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
16	22/02/18	Participation au lancement du rapport 2017/2018 sur la situation des droits humains dans le monde	Bénin Royal Hôtel
17	22/02/18	Séance de travail avec le BAI et l'USAID sur les activités de veille citoyenne du PAG	SWB
18	26/02/18	Participation à la revue PTA, gestion 2017 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	INFOSEC
19	28/02/18	Participation au 1er forum citoyen sur les acquis de la « Conférence nationale des forces vives de la Nation : devoir de mémoire et d'engagement pour le futur »	Chant d'Oiseau à Cotonou
20	28/02/18	Participation à l'atelier de validation des dossiers d'appel à la concurrence en application de la loi N°2017 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en république du Bénin	Hôtel Bel Azur de Grand-Popo
21	09/03/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
22	20/03/18	Participation à l'Atelier de validation du 2ème Rapport d'évaluation des promesses électorales du Président Patrice Talon qu'organise la plateforme électorale des OSC	Maison de la Société Civile
23	22/03/18	Participation à l'atelier de lancement de la base de données sur l'évaluation dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques qu'organise le Bureau de l'Evaluation des politiques publiques et de l'analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG)	CNCB
24	22/03/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce

25	30/03/18	Participation à la réunion d'experts pour développer une stratégie d'action cohérente entre les structures de justice traditionnelles, informelles et le pouvoir judiciaire pour la promotion de l'Etat de Droit. Cette activité par le Département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union Africaine	Azalai Hôtel de la Plage à Cotonou
26	08/04/18	Séance d'échange de la société civile avec le Ministre de la Justice et de la Législation	Royal Hôtel
27	10/04/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
28	10/04/18	Participation à la Matinée d'échanges avec les OSC sur le budget citoyen du budget adopté 2018	Ministère de l'Economie et des Finances à Cotonou
29	11/04/18	Participation à l'atelier de validation du rapport de l'étude des organisations de la société civile sur les mécanismes de redevabilité relatifs à l'Objectif de développement durable n°6 liés à l'eau et à l'assainissement	PNE-Bénin
30	13/04/18	Participation à l'atelier multisectoriel de réflexion sur la mise en place de l'Office National de Lutte Contre Le Tabagisme (ONLCT)	Centre Joyaux à Calavi
31	18/04/18	Participation à l'atelier de concertation avec les personnes vulnérables de la société civile dans le cadre de l'élaboration du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2019-2023)	OLA Fitness de GBEDJROMEDE à Cotonou
32	18/04/18	Participation à l'atelier de validation des PTAB dans le cadre de OMIDELTA	Direction Générale de l'Eau
33	20/04/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
34	24/04/18	Participation à une réunion pluri-acteurs concernant les pratiques illégales de recrutement au Sénégal vers l'étranger pouvant conduire à des cas de traite et trafic de migrants qu'organise MADE Afrique de l'Ouest portée par ICMC-Afrique et cofinancée par l'Union Européenne	Dakar, Sénégal
35	02/05/18	Participation à la revue trimestrielle du PTA, gestion 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	INFOSEC de Cotonou

36	03/05/18	Participation à la retraite des membres Titulaires et Suppléants du MCA-BENIN II	Hôtel CASA DEL PAPA à Ouidah
37	03/05/18	au symposium de la FRATERNITE sur le thème « Regards croisés entre droits et développement : Le rôle de l'Assemblée Nationale » dans le cadre du projet UN ELU, UNE NATION	Azalaï Hôtel de la Plage
38	09/05/18	Séance d'audition à l'ARMP dans le cadre de la procédure de passation du marché, objet du contrat n°115/11/SG du 27 mars 2017 pour la construction de 08 boutiques à la gare routière de la commune de Sakété	ARMP
39	11/05/18	Participation à la séance de présentation du Document de Programme Pays 2019-2023 du PNUD	Azalaï Hôtel de la Plage
40	30/05/18	Séance de travail avec l'OCDE/BAI	Primature
41	12/06/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
42	12/06/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
43	14/06/18	Participation au dialogue national sur le thème « Frontière, tourisme et extrémisme violent au Bénin » organisé par ABEGIEF	Azalaï Hôtel de la Plage
44	14/06/18	Participation au séminaire national sur la réforme du code électoral organisé par l'Assemblée Nationale	Azalaï Hôtel de la Plage
45	19/06/18	Participation à l'atelier d'appropriation des recommandations du troisième cycle de l'examen périodique universel du Bénin et d'élaboration de la feuille de route organisé par ONG Changement Social	INFOSEC
46	20/06/18	Participation à la séance d'échanges de préparation de l'Evaluation du financement pour le Développement (EFD)	Ministère de l'Economie et des Finances à Cotonou
47	21/06/18	Participation aux activités de la 2ème édition des Journées Nationales de Gouvernance (JNG) organisées par l'ANLC	Azalaï Hôtel de la Plage
48	21/06/18	Participation à l'atelier de validation du rapport de l'étude sur les états des lieux de la société civile organisé par le CPSC	Salle de conférence de RePaSOC

49	21/06/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
50	26/06/18	Participation à la séance d'échanges dans le cadre de l'appropriation du prochain cycle de coopération entre le Bénin et le Système des Nations Unies sur l'UNDAF 2019-2023	Bénin Marina Hôtel
51	26/06/18	Participation au colloque international organisé par le Centre de Droit Administratif et de l'Administration Territoriale (CeDAT) de l'UAC et le centre de droit public de l'université de Lomé sur le thème « Les nouvelles tendances de la commande publique en Afrique »	Bénin Royal Hôtel
52	03/07/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
53	12/07/18	Participation à la rencontre du groupe thématique « Réforme administrative, Fonction Publique et Lutte Contre la Corruption » organisée par le Ministre du Travail	Azalai Hôtel de la Plage
54	17/07/18	Participation à la séance de cadrage de la prise du décret portant réglementation de la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments pour nourrisson	Siège du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
55	17/07/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
56	18/07/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
57	24/07/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
58	26/07/18	Participation au déjeuner conférence débats de l'association des anciens fonctionnaires des Nations Unies au Bénin sur le thème : Déficit d'Ethique dans la Société Béninoise	ISBA
59	30/07/18	Participation à la retraite des membres de l'ARMP	Hôtel Majesté Bohicon
60	02/08/18	Participation à l'atelier national de l'ABDC en partenariat avec Hans Seidel sur le thème : Trois décennies d'engagement politique des femmes au Bénin	CDIJ

61	02/08/18	Participation à l'atelier de renforcement de capacité des Organisations de la Société Civile impliquées dans le suivi budgétaire	Hôtel Golden Tulip le Diplomate
62	03/08/18	Participation à la revue PTA au second trimestre 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	ISBA
63	06/08/18	Participation à la cérémonie d'ouverture officielle des journées de l'évaluation	Bénin Marina Hôtel à Cotonou
64	08/08/18	Participation à la poursuite des travaux de la finalisation des recommandations des Journées Nationales de la Gouvernance qu'organise l'ANLC	INFOSEC
65	20/08/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
66	23/08/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
67	27/08/18	à la cérémonie d'installation de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme	Cour d'appel de Cotonou
68	29/08/18	Participation à l'atelier d'adoption des 13 dossiers types d'acquisition finalisés en application du décret 2018-229 du 13 juin 2018 portant approbation des dossiers types en République du Bénin	Hôtel Majesté Bohicon
69	30/08/18	Participation à l'atelier sur la lutte contre la corruption et la participation de la Société Civile à la gestion transparente des communes du Bénin organisé par la fondation Le Municipal en collaboration avec PDDC/GIZ	Hôtel du Lac
70	30/08/18	Participation à l'atelier de restitution du Forum Politique de Haut Niveau à l'endroit de la société civile organisé par la Maison la Société Civile en collaboration avec PDDC/GIZ	Hôtel Azalaï
71	31/08/18	Participation à la correction des épreuves des candidats aux concours d'entrée au lycée des jeunes filles de Natitingou et Prytanée Militaire	Etat Major des Armées à Cotonou
72	31/08/18	Participation à la première revue semestrielle 2018 de l'effet N°5 UNDAF 2014-2018	INFOSEC
73	04/09/18	Participation à la séance de travail dans le cadre des réflexions en cours en vue de proposer un mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers qui	Ministère du Commerce

		favorise une concurrence entre les acteurs	
74	11/09/18	Participation aux travaux de la session plénière de la Commission des Autorisations et des Agréments du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en tant que personne ressource	MESRS
75	11/09/18	Session des membres de l'ARMP	ARMP
76	14/09/18	Participation à la séance de restitution de l'atelier régional sur les exigences de la lutte contre le blanchiment-corrupcion/financement du Terrorisme (LBC/FT)	Maison de la Société Civile
77	18/09/18	Participation à l'atelier d'échange entre la société civile et les acteurs des Ministères sur le système national d'intégrité (SNI) et l'exécution des projets PIP 2018	Salle de conférence du Ministère de l'Economie et des Finances
78	18/09/18	Session ajustement de la commission chargée des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
79	19/09/18	Participation à l'atelier de formation des formateurs des organisations de la Société civile en vue de la promotion des bonnes pratiques de reddition de compte pour l'enracinement d'une administration publique de développement au Bénin organisé par le Ministère de la Justice avec l'appui du PNUD	Au Centre Songhai à Porto Novo
80	20/09/18	Participation à la réunion du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des recommandations prioritaires 4 et 5 du rapport SNI au siège de l'ANLC à Cotonou	ANLC
81		Participation à l'atelier d'évaluation du processus de classement des nouveaux bacheliers	INFOSEC
82	21/09/18	Participation à la célébration de la Journée Internationale de la Paix, Edition 2018 qu'organise la Coalition Nationale pour la Paix avec l'appui financier du PNUD à Azalaï Hôtel de la Plage à Cotonou	
83	21/09/18	Participation à l'atelier de capitalisation des acquis du Projet WACSI-Bénin conduit par le FONAC au CODIAM	

84	24/09/18	Session des membres de l'ARMP pour des auditions complémentaires des maires de Dassa et de Savalou	ARMP
85	25/09/18	Participation à l'atelier de validation du Rapport annuel de performance 2017 et de la revue au 30 Juin du PTA du Ministère de la Décentralisation	Hôtel Qualimax à Kouhounou
86	26/09/18	Participation à l'atelier de pré-validation de l'avant-projet de loi pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme	CODIAM Cotonou
87	27/09/18	Participation aux sixièmes entretiens politiques qu'organise l'ABDC sur le thème : « La septième législature dans la démocratie béninoise »	Salle de conférence Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) à la Cour d'appel de Cotonou
88	27/09/18	Participation à un café débat sur la fiscalité des OSC sur le thème : « La fiscalité des organisations de la société civile (OSC) au Bénin : état des lieux et perspectives. »	Maison de la Société Civile à Cotonou
89	28/09/18	Participation en tant que personne ressource aux travaux de la session plénière de la Commission des Autorisations et des Agréments du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MESRS
90	01/10/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP	ARMP
91	10/10/18	Participation à la table ronde des leaders religieux traditionnels et organisations de la société civile sur la vindicte populaire dans le cadre de la célébration de la 16ème journée mondiale de la peine de mort sous le thème : conditions de vie dans les couloirs de la mort : dignité pour tous. Cette activité est organisée par AMNESTY INTERNATIONAL	Auditorium de l'institut français à Cotonou
92	10/10/18	Participation à la session extraordinaire du Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur (CCNES)	Dans l'Amphithéâtre SADLER de ISBA à Cotonou
93	11/10/18	Participation à la deuxième session du comité de gestion du programme OMIDELTA/Acteur-Etatiques pour faire le bilan d'exécution des PTAB 2018 et de valider les PTAB 2019 des différentes structures bénéficiaires	Centre de formation des métiers de l'eau de la SONEB sis à côté du Ministère de la Santé à Akpakpa à Cotonou
94	12/10/18	Participation à l'atelier de restitution de l'étude sur les risques et facteurs	Hôtel Golden Tulip, Salle Madiba à Cotonou

		potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent au Bénin. Cette activité est organisée par l'Union Européenne	
95	15/10/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP 11ème session ordinaire du CR	ARMP
96	22/10/18	Participation à la cérémonie de lancement de la 19ème session régionale de formation en droits humains à polyvalente de la Chaire UNESCO	Chaire UNESCO
97	23/10/18	Participation à la cérémonie de lancement de la troisième enquête OCDE-PNUD 2018 relative au suivi du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement dans la salle de conférence du Ministère de l'Economie et des Finances	Ministère de l'Economie et des Finances
98	23/10/18	Participation à la Session ajustement des prix des produits pétroliers dans la salle de conférence sise au 2ème étage du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministère de l'Industrie et du Commerce
99	23/10/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP 11ème session ordinaire du CR	ARMP
100	24/10/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP, 11ème session ordinaire du CR	ARMP
101	25/10/18	Participation à la l'atelier de validation du rapport sur l'état des lieux de la société civile au Bénin qu'organise le CPSC dans la salle de conférence du Ministère de la justice sise au 8ème étage des tours administratives à Cotonou	Ministère de la Justice
102	25/10/18	Participation à la Session ajustement des prix des produits pétroliers dans la salle de conférence sise au 2ème étage du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministère de l'Industrie et du Commerce
103	02/11/18	Participation à la séance avec la société civile dans la salle ST-PAS/MEF sur l'indicateur 2 du cadre de suivi du Partenariat Mondial de Busan	MEF
104	05/11/18	Participation aux audiences publiques en commission ouvertes aux organisations et aux experts de la société civile à l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi de Finances pour la gestion 2019 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo	AN

105	07/11/18	Participation aux ateliers sur la cohésion sociale et la présentation du rapport d'activités 2017 de CARITAS BENIN au Chant d'Oiseau à Cotonou	Chant d'Oiseau
106	08/11/18	Participation à la revue PTA au 3ème trimestre 2018 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	INFOSEC
107	14/11/18	Participation à la séance d'information et d'imprégnation sur la plateforme RAPIDPRO qui permet l'enregistrement des naissances et la gestion des faits d'état civil via sms gratuit à la salle de conférence de l'annexe 1 du département ministériel sise à Gbégamey (ex immeuble du ministère de la Microfinance)	Ministère de l'Intérieur
108	15/11/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP, 12ème session ordinaire du CR	ARMP
109	17/11/18	Participation à la 11ème session des Ministres en charge de la fonction publique des Etats membre de l'observatoire des fonctions publiques africaines (OFPA)	Azalai Hôtel de la plage à la salle Béhanzin sise au 1er étage
110	22/11/18	Participation à la cérémonie officielle de lancement de la quinzaine nationale de promotion des valeurs citoyennes à la salle de conférence de la tour administrative du Ministère du Travail	Ministère du Travail
111	23/11/18	Participation au Dîner-débat qu'organise le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin (CIPB) en appui avec la Coopération Suisse et le Fonds des Nations Unies pour le Développement sur le thème : « LE SECTEUR PRIVE ET LA NOTION DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE »	Bénin Royal Hôtel
112	23/11/18	Participation à la Session ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur Général du Commerce	Ministère de l'Industrie et du Commerce
113	28/11/18	Participation un Worksop sur le thème « l'efficacité des décisions gouvernementales au Bénin : quels impacts sur les citoyens ? » qu'organise l'ABDC en partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert Striftung	Bénin Royal Hôtel à Cotonou

114	28/11/18	Participation au mini atelier de costing et de validation de la feuille de route post Accra	Ambassade des USA
115	28/11/18	Participation à la au cocktail et de validation de la feuille de route post Accra sur la coordination nationale et régionale des organes de lutte contre les crimes pharmaceutiques	Ambassade des USA
116	03/12/18	Participation aux ateliers de restitution de l'évaluation des cadres intégrateurs et de validation du guide commissions permanentes organisé par la GIZ	Hôtel JECO de Dassa
117	03/12/18	Participation à la séance de travail préparatoire de la journée nationale de lutte contre la corruption, 13ème édition au siège de l'ANLC	ANLC
118	06/12/18	Participation à la restitution sur la lutte contre le terrorisme en Afrique à la salle de conférence du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (annexe Gbégamey)	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (annexe Gbégamey)
119	06/12/18	Participation à la Session des membres de l'ARMP. 15ème réunion de la CD, audition complémentaire CONAFIL pour la commune de Bassila	ARMP
120	10/12/18	Participation à la célébration de la journée nationale de lutte contre la corruption sur le thème : « Une jeunesse engagée dans la lutte contre la corruption au Bénin »	Salle de conférence DGI à Cotonou
121	11/12/18	Participation à la session du comité technique de l'UNDAF 2014-2018	Centre de documentation et d'information juridique (CDIJ) du Palais de la Justice de Cotonou
122	12/12/18	Participation à l'atelier de concertation et d'échange sur la formalisation de l'adhésion des parties prenantes de la charte sur la Gouvernance de l'Eau organisé par le PNE	INFOSEC à Cotonou
123	17/12/18	Participation à la l'atelier de validation du guide de déontologie des magistrats	Hôtel Ganna de Grand-Popo
124	17/12/18	Participation à la 2ème assemblée générale de l'internationale francophone du dialogue social (IFDS) à Bénin Royale Hôtel	Bénin Royale Hôtel
125	18/12/18	Participation états généraux de la société civile sur le thème : du recentrage du concept à la structuration et à la	Bénin Royal Hôtel à Cotonou

		professionnalisation des OSC pour un développement durable	
126	19/12/18	Participation à l'atelier de formation des OSC porteurs de cause sur les outils de reporting à la Maison de la Société Civile dans le cadre du projet FOSIR	MdSC
127	27/12/18	Participation à la au premier forum de la diplomatie citoyenne sur le thème « Les OSC et la Diplomatie Citoyenne au service du Bénin Révélé »	Salle fleuve du Ministère des Affaires Etrangères

C- Médiatisation des activités

Pour atteindre ses objectifs, l'organisation a fait des médias des partenaires privilégiés en vue d'une meilleure sensibilisation des populations en vue d'un éveil des consciences susceptible de faire d'elles des actrices de leur bien-être, pour la visibilité de ses activités et enfin pour partager au sein de l'opinion publique ses positions sur la gestion des affaires publiques aussi bien au niveau local que national.

Cette importance accordée aux médias est visible à travers les multiples sorties médiatiques (conférences de presse, point de presse...), les couvertures médiatiques d'activités, les interventions dans les journaux, les radios et télévisions aussi bien nationales qu'internationales.

Point des activités de communication

N°	Activité	Date & Lieu	Médias invités /concernés
01	Mission d'appui du Comité de Pilotage et de Supervision (CPS)	15 au 20 janvier 2018	Radio Kouffè FM (Bassila) Solidarité FM (Djougou) Dinaba FM (Boukoubé) Radio Rurale de Tanguiéta (Tanguiéta) Le Municipal
02	Formation des CPC sur les marchés publics et la lecture des documents budgétaires et de planification	6 février au 16 mars 2018	
03	Sortie médiatique dans « Café Médias Plus » sur le rattrapage et l'apurement des comptes de gestion des communes du Bénin sur le thème : « Reddition de comptes de gestion des communes : l'appui du programme PartiCiP à la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique pour le rattrapage des retards de 2003 à 2015 »	Vendredi 23 février 2018, Maison des médias (Cotonou)	Fraternité Le Matinal Le Municipal L'Événement Précis La Presse du jour Le Progrès Le Leader Nouvelle Tribune Nouvelle Expression Matin Libre Adjinakou Boulevard des infos Banouto

04	Mission de plaidoyer et d'appui à la DGTCP pour la production des comptes de gestion des communes en retard dans les communes de Agbangnizoun, Za-Kpota et Zogbodomey	10 au 27 avril 2018 à Allada, Zogbodomey, Agbangnizoun, Za-Kpota, Adjarra, Bassila, Ouaké, Copargo, Kérou, Matéri, Savè, Glazoué, Dassa-Zoumè, Djidja et Lalo	Radio Tonignon (Zogbodomey) Radio Tonassé Voix de la Lama (Allada) Kouffè FM, Collines FM, Radio Lalo, Idadu FM, Radio Ilèma, Radio Rurale locale de Ouaké, Radio rurale locale de Tanguiéta, Kpably FM à Kérou
05	Atelier de formation des CPC sur le Politiques publiques du 22 Mai 2018	Djougou	Solidarité FM
		Natitingou	Nanto FM
		Tanguiéta	Radio locale de Tanguiéta
		Savè	Idadu FM
		Savalou	Radio FM
		Abomey	Royal FM
		Bohicon	Le Municipal
06	Mission de plaidoyer et d'appui à la DGTCP pour la production des comptes de gestion des communes en retard dans les communes de Agbangnizoun, Za-Kpota et Zogbodomey	4 au 18 juin 2018 à Allada, Zogbodomey, Agbangnizoun, Za-Kpota, Adjarra, Bassila, Ouaké, Copargo, Kérou, Matéri, Savè, Glazoué, Dassa-Zoumè, Djidja et Lalo	Radio Tonignon (Zogbodomey) Radio Tonassé Voix de la Lama (Allada) Kouffè FM, Collines FM, Radio Lalo, Idadu FM, Radio Ilèma, Radio Rurale locale de Ouaké, Radio rurale locale de Tanguiéta, Kpably FM à Kérou
07	Réalisation de Trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) émissions sur les radios de proximité partenaires.	Atacora, Atlantique, Donga, Collines, Couffo, Mono, Ouémé, Plateau, & Zou	Radios partenaires : -Atlantique : 38 -Atacora : 64 -Donga : 18 -Collines : 66 -Couffo : 37 -Mono : - Ouémé : 66 -Plateau : -Zou : 108
08	Signature de contrat avec 37 radios locales	62 communes d'intervention de PartiCiP II	-Collines (06) Collines FM

		<p>Radio Ilèma Idadu FM Radio Ouèssè Radio Cité Radio Tchètti</p> <p>Ouémé (05) Voix de la Vallée Radio Bénin Culture Radio Wèkê Alleluyah FM Radio Gerdess</p> <p>Plateau : (03) Radio Adja-Ouèrè Radio Ollokiki Radio Ala Kétou</p> <p>Mono : (03) Radio Mono La Voix de Lokossa Ahémé FM</p> <p>Atlantique (04) Voix de la Lama Radio Gbêtin Tadio Tado FM Radio To-Sô</p> <p>Couffo : (02) Couffo FM Radio Lalo)</p> <p>Zou (05)</p>
--	--	---

			<p>Royal FM Radio Tonignon Radio Tonassé)</p> <p>Donga (03) Solidarité FM Kouffè FM Radio Rurale locale de Ouaké</p> <p>Atacora (06) Nanto FM Tuko Sari de Kouandé Radio Rurale de Tanguiéta Naané FM de Ouassa-Péhunco Dinaba FM de Boukoumbé Kpably FM de Kérou</p>
03	Contrat avec deux (02) organes de la presse écrite	Janvier 2018	<p>La Nation Le Municipal</p>
04	Animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, WhatsApp, Site Internet)	Permanent	<p>Page Facebook Compte Twitter Forum WhatsApp Site Internet</p>

D- Activités des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux textes statutaires, les membres de l'ONG ALCRER ont tenu une Assemblée Générale Ordinaire en 2018.

De même, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis deux fois (02) au cours de l'année 2018 pour deux sessions ordinaires

L'Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le samedi 17 mars 2018 avec pour l'ordre du jour que voici :

- 1- Présentation du rapport annuel 2017 du Comité de Contrôle ;**
- 2- Bilan des activités de l'exercice social écoulé ;**
- 3- Examen validation du rapport financier pour l'exercice social écoulé ;**
- 4- Validation du plan de travail pour l'exercice social en cours ;**
- 5- Validation du budget pour l'exercice social en cours ;**
- 6- Questions diverses ;**
- 7- Pouvoirs.**

La première session ordinaire s'est tenue le samedi 26 Mai 2018 et a pour ordre du jour les points ci-après :

- 1- Présentation du rapport financier 2017 de l'ONG ALCRER**
- 2- Validation du budget 2018**
- 3- Informations diverses**

Quant à la deuxième session, elle s'est tenue le samedi 23 décembre 2018. Cette session avait pour ordre du jour les points suivants :

- 1- Point de la mise en œuvre du programme PartiCiP II et du projet SNI**
- 2- Point des cotisations des membres**
- 3- Discussion sur les activités à mener pour les 25ans de l'organisation**
- 4- Divers**

Les procès-verbaux de ces assises sont disponibles.

IV-IMPACTS

En raison de sa visibilité et de ses prises de position, ALCRER est représentée dans plusieurs cadres d'échanges dans les Ministères. Voici le point dans le tableau suivant.

Différents cadres d'échanges dont ALCRER est membre

DENOMINATION	CADRE D'ECHANGES	NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT ALCRER
Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale	Groupe thématique décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire GT2DAT	LOKO Gervais
Ministère du Commerce et de l'Industrie	- Commission Nationale chargée de l'Ajustement des prix des produits pétroliers ; - Commission nationale chargée de l'assainissement du marché intérieur des produits pétroliers raffinés et de leur dérivée en République du Bénin (CONAMIP)	ASSOGBA V. Martin
Direction Générale de l'Eau	- Comité de gestion du programme OMIDELTA/Acteur-Etatiques - Cadre de Concertation des Acteurs Non-Etatiques pour l'Eau et l'Assainissement (CANEA)	ASSOGBA V. Martin et GOUTON Koami GANDEMEY Luc-Omer
Ministère de l'énergie	Membre Conseil d'Administration du MCA II/volet Energie	ASSOGBA V. Martin
Ministère de la défense	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCPAL)	ASSOGBA V. Martin
Ministère du travail et de la fonction publique	Groupe thématique « Réforme administrative, Fonction Publique et Lutte Contre la Corruption »	LOKO Gervais
Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	- Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur (CCNES) - Commission des Autorisations et des	ASSOGBA V. Martin

	Agréments du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Présidence de la République	Membre de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	ASSOGBA V. Martin

De même, la mise en œuvre des activités des projet/programme a eu un impact positif dans le cadre de la lutte contre la corruption au Bénin.

Il se résume comme suit :

a. La désignation d'un Procureur spécial et nomination des membres de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme

A l'issue du Conseil des Ministres du mercredi 25 juillet 2018, le gouvernement a procédé à la nomination des membres de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme, consacrant ainsi le démarrage prochain des activités de cette nouvelle juridiction spécialisée sur les infractions à caractère économique.

Cette heureuse initiative du gouvernement répond à la recommandation « Réformer la justice ordinaire pour qu'elle soit plus performante » du Plan d'actions issu de l'évaluation du Système National d'Intégrité (SNI) du Bénin.

On peut relever d'autres événements marquants qui font évoluer le contexte politique comme :

- ✓ le vote du Code pénal,
- ✓ la transmission et l'instruction de nombreux dossiers relatifs à des malversations financières et
- ✓ la levée de l'immunité parlementaire de trois (03) députés en exercice intervenue le mardi 24 juillet 2018.

b. Initiative de constitution de partie civile par des OSC dans des dossiers de corruption

Dans le cadre de l'exécution du programme PartiCiP, programme de participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin, ALCRER et Social Watch ont entrepris de mettre en place un collège de praticiens de droit (magistrat, avocats, OPJ, huissier) pour les aider à se constituer partie civile dans les dossiers de corruption et infractions connexes. Ce collège est mis en place et est opérationnel au cours de l'année 2018.

V- DIFFICULTÉS ET DEFIS

L'exécution des activités en 2018 a été perturbée par quelques difficultés majeures :

- Le modèle de formation des CPC retenu pose quelques contraintes : ce modèle consiste à faire former les équipes opérationnelles de PartiCiP qui sont chargées ensuite d'aller former les CPC et les CD sur le terrain. Ce modèle contribue à réduire le coût de l'activité puisqu'il fait économie sur les honoraires à payer aux consultants à déployer dans les communes. Mais cette expérience a montré que le tour des 62 communes est assez prenant et ne permet pas aux équipes d'être performantes sur d'autres activités : par exemple, rien que les deux formations conduites sur le premier semestre ont pris plus de 30 jours de séjour sur le terrain. S'il ne s'agit pas de remettre en cause ce modèle, il faudra tenir compte de cette réalité dans les prochaines planifications semestrielles.
- La résistance ouverte de certaines mairies face au plaidoyer sur l'implication des CPC dans les processus des marchés publics (Tanguiéta, Cobly...). Face à ces mairies, l'adoption prochaine de dispositions réglementaires sur l'accréditation d'observateurs indépendants dans les commissions de passation des marchés est une bonne nouvelle.
- Les difficultés de livraison rencontrées par le fournisseur du matériel informatique ont retardé sa mise à disposition aux organisations. Cette livraison n'a pu se faire en août 2018.
- L'absence de ressources au sein du Programme pour la maintenance des ordinateurs rallonge les délais de gestion des pannes dans certaines CPC; ce qui joue sur l'élaboration des rapports des CPC. Cette question devra être discutée lors des prochaines réunions de coordination pour que des solutions soient trouvées.

Dans l'ensemble, ces difficultés n'ont pas nui à l'atteinte des performances et, le management des responsables de l'ONG a permis d'apporter des solutions idoines.

VI-PERSPECTIVES

Pour l'année 2019, l'ONG ALCRER mettra en œuvre deux nouveaux projets :

- Le Projet de renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation de la corruption (Projet 2D Corruption) qui prévoit de former 215 OSC sur la lutte contre la corruption, produire une étude sur les forces et faiblesses de la loi portant lutte contre la corruption, d'appuyer la production d'une trentaine d'investigations journalistiques sur les faits de corruption et 108 émissions radiophoniques sur l'éducation à la citoyenneté en lien avec la corruption.
- Le Projet de Restauration des valeurs citoyennes et la promotion de la redevabilité chez les femmes et les jeunes (ReVaCiPre) en association avec AFASOPS : il vise à développer la culture des valeurs citoyennes et de redevabilité, auprès des jeunes des collèges de So-Ava, Toffo, Zè et des femmes couturières/coiffeuses à travers des renforcements de capacité et des séances de sensibilisations.

ALCRER, dans le but de redynamiser ses différentes structures, envisage des réformes structurelles, notamment la finalisation du schéma organisationnel de la direction exécutive. Elle a aussi engagé des démarches auprès du pouvoir central pour l'obtention d'un titre d'utilité publique compte tenu du volume d'activités qu'elle mène au profit des populations et sa contribution au débat national.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme PartiCiP II, il est recommandé aux deux Organisations d'exécution de :

- Veiller à la mise en œuvre des outils réalisés dans le cadre de l'élaboration du rapport de démarrage (politique anti-fraude, grille salariale, stratégie de social business, etc.)
- Réaménager la planification des activités par mois sur la base de la planification annuelle de 2019
- Organiser une réunion élargie aux CD pour discuter du remembrement du portefeuille d'activités des CPC orientées vers plus de dynamique citoyenne
- Renforcer la communication du Programme notamment sur les bonnes pratiques et les acquis
- Travailler à consolider l'engagement pour le social business.

Pour une meilleure conduite de leurs activités, les CPC doivent :

- Se remettre davantage dans l'esprit du volontariat et du bénévolat
- Travailler à consolider l'engagement pour le social business
- Poursuivre la promotion du membership en leur sein pour que, d'une part, ceux qui maîtrisent la langue de travail aident les autres à faire le travail sur le plan technique (réalisation de rapport, renseignement d'indicateurs, etc.), et d'autre part, il soit fait à l'interne une restitution des séances d'information et de formation en langues locales pour les non locuteurs en français.

CONCLUSION

Comme les années antérieures, le leadership de l'ONG ALCRER s'est consolidé en 2018 sur les thématiques liées à la promotion de la bonne gouvernance, de l'exercice de la démocratie, de la défense des droits humains et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme.

L'intérêt suscité par les activités développées par ALCRER au niveau de la population, souligne toute l'importance de la promotion de la bonne gouvernance, de la promotion des droits humains et la promotion de l'éducation civique et morale au niveau du Bénin et des autres pays. Et nombreux sont les acteurs qui ne cessent de mettre en exergue la pertinence des actions de l'ONG ALCRER, son opportunité et la justesse de ses choix opérationnels.

Les différentes sollicitations au niveau national et international témoignent de tout le succès que connaissent les activités de ALCRER.

La mise en œuvre des activités en 2018 a souffert de quelques aléas et contingences non maîtrisables. Cependant, la plupart des perturbations ont été contenues et des réajustements nécessaires ont été faits aux niveaux concernés afin que les activités ne souffrent d'aucune insuffisance.

A la fin de l'année 2018, l'ONG ALCRER a amélioré notablement sa réputation de grand acteur de la société civile dont l'engagement dans la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains a un impact positif sur l'enracinement de la démocratie au plan national et international. Selon une étude de l'Union Européenne réalisée en 2018, l'ONG ALCRER est l'organisation la plus visible et la plus efficace en matière de lutte contre la corruption. Ce qui lui a valu une subvention directe dans le cadre du 11^e FED pour la mise en œuvre d'un projet de renforcement de plus de 200 OSC pour détecter et dénoncer la corruption.